

Monographie du Centre local de développement (CLD) de Rimouski-Neigette

Lemssaoui Abdellatif

sous la direction de Carol Saucier

Novembre 2003

Les Cahiers du CRISES
Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale
ES0311

Cahier du *CRISES*
Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale – no ES0311
« Monographie du Centre local de développement (CLD) de Rimouski-Neigette »
par Lemmssaoui Abdellatif
sous la direction de Carol Saucier

ISBN : **2-89605-122-8**
Dépôt légal : novembre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU **CRISES**

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (*CRISES*) est un centre interuniversitaire qui s'intéresse principalement à la thématique « des innovations et des transformations sociales ».

Une innovation sociale se définit par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle se caractérise tout autant par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles. À plus long terme, les innovations peuvent avoir une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors sources de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois grands axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'*axe territoire* s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'*axe conditions de vie* s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'*axe travail et emploi* centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU *CRISES*

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrisson

Directeur

NOTES SUR LES AUTEURS

LEMMSSAOUI ABDELLATIF est doctorant en développement régional, Université du Québec à Rimouski (UQAR).

CAROL SAUCIER est professeur au Département des sciences humaines, Université du Québec à Rimouski (UQAR).

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES	VIII
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....	X
ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	XV
RÉSUMÉ.....	XVII
INTRODUCTION	1
PARTIE 1: CONTEXTE D'ÉMERGENCE.....	3
1.1. PORTRAIT DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE	3
1.1.1. Localisation	3
1.1.2. Principaux faits historiques	4
1.1.3. Données socio-économiques	6
1.2. CONDITIONS D'IMPLANTATION DU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE	7
1.2.1. Les organismes de promotion économique de la MRC de Rimouski-Neigette.....	8
1.2.2. Implantation des CLD à travers le Québec.....	9
1.2.3. Implantation du CLD Rimouski-Neigette	9
PARTIE 2 : LE PROFIL DU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE	15
2.1. ÉLÉMENTS DE GOUVERNANCE	15
2.1.1. Les acteurs à l'interne	15
2.1.2. Les membres.....	16
2.1.3. L'assemblée générale	16
2.1.4. Le conseil d'administration.....	16
2.1.5. Le comité exécutif (CE)	17
2.1.6. La direction et les employés	18
2.1.7. Les Comités.....	18
2.1.8. Les usagers	19

2.2. DYNAMIQUE DES RAPPORTS À L'INTERNE.....	19
2.3. LES RELATIONS AVEC LES GROUPES EXTERNES.....	20
2.4. PALÉE ET ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS	20
2.5. FONDS, VOLETS ET MESURE DISPONIBLES	24
PARTIE 3 : BILAN ET AVENIR DU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE	27
3.1. AU NIVEAU DES RÉALISATIONS.....	27
3.1.1. Services conseils.....	27
3.1.2. Aide financière du CLD	27
3.1.3. Mandat de concertation	28
3.2. STATUT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	29
3.3. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	30
CONCLUSION	33
ANNEXE	35
BIBLIOGRAPHIE	51

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	35
PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LA VILLE DE RIMOUSKI	31
ANNEXE 2	37
A-1. LA TABLE AGROALIMENTAIRE	37
A-1.1. La mise en place sur notre territoire de la Coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre agricole (CUMA).....	37
A-1.2. L'inventaire des terres agricoles non utilisées.....	37
A-1.3. Le dossier du Marché public	37
A-1.4. Le plan de relance de la production de bouvillons au Bas-Saint-Laurent	38
A-1.5. La production de champignons	38
A-2. LA TABLE COMMERCE ET SERVICES	38
A-2.1. L'étude sur les habitudes d'achat de la population de la MRC	38
A-2.2. Le maintien des commerces en milieu rural	38
A-3. LA TABLE ÉCONOMIE SOCIALE.....	39
A-3.1. Le portrait des groupes communautaires.....	39
A-4. LA TABLE ÉDUCATION	39
A-4.1. Interface entre les institutions d'enseignement et le milieu des affaires	39
A-5. LA TABLE FORÊT	40
A-5.1. Baisse des volumes d'approvisionnement en forêt publique.....	40
A-6. LA TABLE INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE.....	40
A-6.1. Entreprises de transformation du métal	40
A-6.2. Les outils pour la prospection d'investisseurs étrangers.....	40

A-7.	LA TABLE MARITIME	41
A-7.1.	Mesures fiscales dans le secteur maritime.....	41
A-7.2.	Le carrefour maritime 2001	41
A-8.	LA TABLE MINES ET TOURBE.....	41
A-8.1.	L'entente spécifique	41
A-9.	LA TABLE NTIC.....	41
A-9.1.	Promotion des technologies de l'information et des communications	41
A-9.2.	Formation sur le commerce électronique	42
A-9.3.	Centre de recherche en informatique du Bas-Saint-Laurent.....	42
A-10.	LA TABLE TOURISME, CULTURE ET LOISIRS	42
A-10.1.	Le Comité du Bassin Versant de la rivière Rimouski	42
A-10.2.	Les services de Parc Bas-Saint-Laurent	42
A-11.	LA TABLE TRANSPORT	43
A-11.1.	L'autoroute 20	43
ANNEXE 3	45
A-3.	LES SEPT STRATÉGIES MAÎTRESSES.....	45
A-3.1.	Vers une vision commune pour développer économiquement et socialement le territoire de notre MRC.	45
A-3.2.	Créer une dynamique auprès de la population en démontrant le savoir-faire et le savoir être de notre collectivité.....	45
A-3.3.	Se doter d'outils et consolider ceux existants pour favoriser le développement économique et social de notre territoire.	45
A-3.4.	Consolider les emplois actuellement offerts sur notre territoire.....	46
A-3.5.	Créer huit cent cinquante (850) emplois sur notre territoire d'ici l'an 2003.	46
A-3.6.	Maintenir et augmenter les populations des municipalités rurales en divers leur économie et en disponibilisant sur chaque territoire une offre de services adéquats pour leurs citoyens.....	47
A-3.7.	Créer une meilleure synergie entre les institutions d'enseignement, le milieu des affaires et le milieu social.....	47

ANNEXE 4	48
A-4. SECTEURS D'ACTIVITÉS PRIORISÉS	49
A-4.1. Secteur primaire : Entreprises d'exploitation	49
A-4.2. Secteur secondaire : Entreprises manufacturières	49
A-4.3. Secteur tertiaire: entreprises innovatrices, complémentaires, motrices répondant à des besoins particuliers	49

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

FIGURE 1

Localisation géographique des localités de la MRC de Rimouski-Neigette..... 3

TABLEAU 1

Évolution démographique des municipalités et territoires ruraux de la MRC de Rimouski-Neigette..... 5

TABLEAU 2

Population des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette..... 6

TABLEAU 3

Synthèse des principaux indices marquant la dévitalisation des territoires et et municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette..... 7

TABLEAU 4

CLD Rimouski-Neigette - Les étapes de mise en place..... 11

TABLEAU 5

Représentation du conseil d'administration par collège électoral, 2001. 16

TABLEAU 6

Répartition par fonds des dossiers financés en 2001 26

TABLEAU 7

Impact économique des interventions du CLD Rimouski-Neigette de 1999 à 2001 28

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CER	Conseil économique de Rimouski
CJE	Carrefour jeunesse emploi
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CODER	Corporation de développement économique régional Rimouski-Neigette
CRCD-BSL	Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent
CRD	Conseil régional de développement
FÉS	Fonds d'économie sociale
FLI	Fonds local d'investissement
MDR	Ministère des régions
MRC	Municipalité régionale de comté
PALÉE	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SAJE	Service d'aide aux jeunes entrepreneurs
SDR	Secrétariat au développement régional
SOLIDE	Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette
SOPER	Société de promotion économique de Rimouski
STA	Soutien au travail autonome
UQAR	Université du Québec à Rimouski

RÉSUMÉ

Cette étude de cas sur le Centre local de développement (CLD) de Rimouski-Neigette s'inscrit dans une recherche sur les CLD et la gouvernance locale au Québec menée par une équipe de chercheurs dirigée par Benoît Lévesque (UQAM), Marguerite Mendell (Université de Concordia) et Louis Favreau (UQO).

La réalisation de l'étude a été rendue possible grâce à la supervision de Carol Saucier (UQAR) et à la contribution d'intervenants de la MRC Rimouski-Neigette qui ont accepté de participer aux entrevues.

Les informations recueillies l'ont été grâce à deux techniques qualitatives : des entrevues semi-dirigées et la recherche documentaire.

Le présent rapport comporte trois parties dont voici quelques indications :

*Première partie : **Contexte d'émergence.** Cette partie décrit le portrait de la MRC Rimouski-Neigette pour ensuite nous présenter les conditions d'implantation du CLD.*

*Deuxième partie : **Le profil du CLD Rimouski-Neigette.** Dans cette partie, l'accent est mis sur les dimensions institutionnelles et organisationnelles du CLD en question. Pour ce faire, on analyse respectivement les éléments de gouvernance, le PALÉE et les activités et services offerts ainsi que les fonds, volets et mesures disponibles.*

*Troisième partie : **Bilan et avenir du CLD Rimouski-Neigette.** Cette dernière partie est consacrée, quant à elle, à dresser un bilan de l'ensemble des réalisations du CLD Rimouski-Neigette ainsi qu'à anticiper des perspectives d'avenir.*

*Lemmssaoui Abdellatif
sous la direction de Carol Saucier*

INTRODUCTION

La monographie du Centre local de développement (CLD) de Rimouski-Neigette s'inscrit dans le cadre d'une recherche qualitative sur les CLD, à laquelle participent plusieurs chercheurs de diverses universités du Québec sous la direction de M. Benoît Lévesque (UQÀM).

L'équipe de recherche utilise la même grille d'entrevue qu'elle adapte à chaque cas particulier. Celle-ci, fortement inspirée de la « Grille de collecte des données pour une monographie d'usine » (Lapointe, Bélanger et Lévesque, 1993), comporte cinq grands thèmes, à savoir les conditions d'implantation, la gouvernance, les outils de développement, les activités et services offerts et l'évaluation.

Les informations présentées dans ce rapport proviennent de plusieurs sources. Après avoir exploité les documents fournis par le CLD Rimouski-Neigette (rapports annuels, règlements généraux, documents promotionnels et quelques études faites à l'interne), nous avons procédé à la réalisation de huit entrevues. Ces dernières ont été effectuées durant l'automne 2002 et se sont adressées aux personnes-ressources suivantes :

- Le directeur général du CLD ;
- La présidente du conseil d'administration du CLD ;
- Un membre du conseil d'administration représentant le collège « Travailleurs » ;
- Le conseiller Fonds local d'investissement ;
- La conseillère Économie social et volet rural ;
- L'agente de recherche et de communication PALÉE ;
- Le directeur général de la SADC Rimouski-Neigette ;
- Le directeur général de la Coalition Urgence Rurale.

Le présent rapport comporte trois parties. La première décrit le portrait de la MRC de Rimouski-Neigette pour ensuite nous présenter les conditions d'implantation du CLD. La seconde partie caractérise le profil du CLD en question. Pour ce faire, elle analyse respectivement les éléments de gouvernance, le PALÉE et les activités et services offerts ainsi que les fonds, volets et mesures disponibles. La troisième et dernière partie est consacrée, quant à elle, à dresser un bilan de l'ensemble des réalisations du CLD Rimouski-Neigette ainsi qu'à anticiper des perspectives d'avenir.

PARTIE 1: CONTEXTE D'ÉMERGENCE

1.1. Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette

1.1.1. Localisation

La MRC de Rimouski-Neigette, l'une des huit MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, couvre une superficie totale de 2 762, 44 km² et a pour frontières les MRC de La Mitis à l'est, des Basques au nord-ouest, du Témiscouta au sud-ouest et de la province du Nouveau-Brunswick au sud. Dans sa limite nord se trouve une façade maritime s'étendant sur une cinquantaine de kilomètres en bordure de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent.

L'occupation de l'espace géographique de la MRC, selon une étude faite par le service d'urbanisme, se partage entre quatre catégories dans les proportions suivantes : 84,8 % par le couvert forestier, 9,4 % par l'agriculture, 3,3 % par les lacs et cours d'eau et 2,5 % par le secteur d'habitation et le réseau routier.

Le territoire de la MRC se divise en trois régions : les basses-terres du Saint-Laurent, le plateau appalachien nord et les hautes-terres appalachiennes. La première est constituée de la zone littorale favorable à l'agriculture et à la villégiature, ce qui explique d'ailleurs la forte concentration de la population dans cette zone. La seconde, située juste au sud de la première, est une zone propice à l'exploitation agricole, forestière et récréative. Ceci explique en partie l'apparition d'un réseau de petits villages au cours du dernier siècle. Ce même constat peut être fait concernant la troisième région qui est une zone au relief accidenté favorable à l'exploitation forestière et faunique.

Cependant, pour bien comprendre le processus de peuplement et les caractéristiques socio-économiques actuelles de la MRC, un bref survol de l'histoire de ce territoire sera utile.

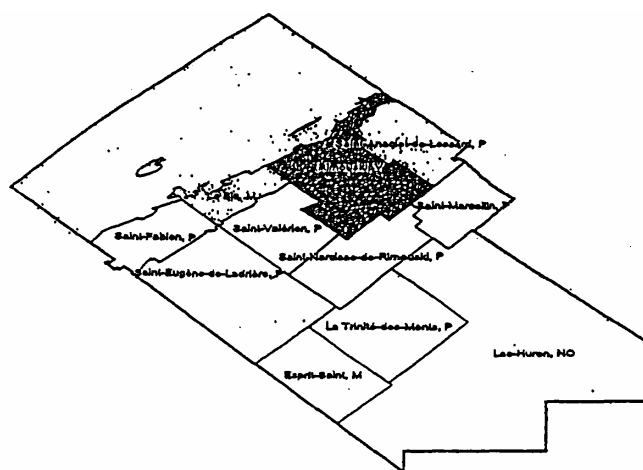


Figure 1
Localisation géographique des localités de la MRC de Rimouski-Neigette

Source : Plan de développement des municipalités et territoires ruraux 2002-2003.

1.1.2. *Principaux faits historiques*

Les faits historiques relatés dans cette section ont été retenus dans le but d'expliquer les trois mouvements importants qui ont caractérisé la structure du peuplement du territoire de la MRC. En effet, il y a eu tout d'abord la consolidation du peuplement sur les basses-terres le long de la zone littorale, ensuite l'avancement de la colonisation sur les terrasses et la partie nord du plateau appalachien et, enfin, l'extension de l'espace habité au haut-pays à la suite de la crise économique de 1929.

Jusqu'à 1760, le territoire actuellement délimité par la MRC de Rimouski-Neigette était constitué de cinq seigneuries ; la première a été celle du Bic et fût concédée en 1675, la seconde a été celle de Rimouski, la troisième est la seigneurie de Pointe-au-Père, la quatrième a été celle de St-Barnabé et la dernière a été celle qui fût concédée en 1751 à monsieur Nicolas Riou et qui porte son nom.

Bien que la concession de ces seigneuries ait lieu sous le régime français, le peuplement du territoire de l'actuel MRC de Rimouski-Neigette ne prendra forme que sous le régime anglais. En effet, l'occupation significative des basses-terres et des terrasses le long de l'estuaire à des fins agricoles ne se fera qu'à partir du 19^{ième} siècle. Comme les premiers rangs localisés le long du fleuve ont été occupés assez rapidement, les nouveaux colons à la recherche de bonnes terres n'avaient d'autre choix que de s'établir dans les rangs situés plus au sud.

Par la suite, l'ouverture à Rimouski, aux alentours de 1840, d'un bureau d'enregistrement dans le but de conserver des registres renfermant des copies de tous les actes notariés passés sur le territoire initiera la vocation institutionnelle de la ville. À cela s'ajoute la désignation, en 1857, de Rimouski comme centre administratif d'un district judiciaire desservant un vaste territoire comprenant, entre autres, la vallée de la Matapédia et la péninsule gaspésienne. Cette vocation institutionnelle va être renforcée dès 1867, date à laquelle la ville acquiert la juridiction d'un diocèse qui accueillera peu de temps après le premier évêque du territoire et incitera l'arrivée de plusieurs communautés religieuses dans la région.

La crise économique de 1929 marqua le déclenchement du dernier mouvement de colonisation du Québec. Face à la détérioration de la situation économique et en l'absence de programmes gouvernementaux de solidarité, l'initiation d'un vaste mouvement de colonisation, le lancement d'importants travaux publics et le versement de secours financier direct constituèrent les principales mesures gouvernementales élaborées à cette époque. En effet, plusieurs programmes favorisant l'établissement des familles et des célibataires désireux de défricher un lot de colonisation ou de reprendre une ferme abandonnée ont vu le jour. À titre d'exemple, on peut citer le plan Gordon du Fédéral, le plan Vautrin du Provincial et le programme fédéral-provincial Rogers-Gordon.

Ainsi, le mouvement de colonisation des années 1930, bénéficiant d'un support gouvernemental important, réussit à peupler les hautes-terres appalachiennes de la MRC de Rimouski-Neigette. Trois municipalités rurales de l'actuelle MRC ont été mises en place durant cette période et deux autres ont vu leur population se multiplier. Cependant, ce mouvement de colonisation a été très fragile puisque, après l'épuisement des subventions et des primes, les colons, établis sur des terres peu productives, abandonnèrent rapidement l'agriculture pour trouver un emploi dans l'industrie forestière. Cette

période se termine à la fin des années 1950 avec l'épuisement de la ressource forestière dont dépendaient les colons.

La structure de peuplement de l'actuelle MRC de Rimouski-Neigette, depuis la moitié du dernier siècle à nos jours, est caractérisée par un net clivage entre les municipalités situées dans la zone littorale, celles sises dans la zone périurbaine et finalement celles se trouvant dans le haut-pays de la Neigette. Grosso-modo, l'analyse du Tableau 1 nous montre clairement qu'entre 1961 et 2001, seule la ville de Rimouski et les municipalités situées dans sa couronne urbaine (Rimouski-Est et Pointe-au-Père) et rurale (Le Bic, Saint-Anaclet et Sainte-Odile-sur-Rimouski) ont connu des hausses significatives de leur niveau de population. Le déclin de la population des municipalités rurales s'accroît en fait en fonction de leur éloignement du pôle urbain qu'est la ville de Rimouski.

TABLEAU 1

*Evolution démographique des municipalités et territoires ruraux
de la MRC de Rimouski-Neigette*

Municipalités	Population					Variation 1961-2001
	1961	1971	1981	1991	2001	
Esprit-Saint	0	0	532	501	453	- 14,8% *
Trinité-des-Monts	1 225	789	538	345	295	- 75,9 %
Le Bic	2 282	2 385	2 994	3 041	2 872	+ 25,8 %
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 545	1 661	2 327	2 468	2 592	+ 67,7 %
Saint-Eugène-de-Ladrière	639	636	600	512	474	- 25,8 %
Saint-Fabien	2 568	2 378	2 084	1 822	1 848	- 28 %
Saint-Marcellin	989	534	353	290	335	- 66,1 %
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 262	988	1 015	1 002	1 009	- 20 %
Saint-Valérien	908	750	770	810	862	- 5 %
Territoire Sainte-Blandine	1 342	1 180	1 675	1 938	2 218	+ 65,2 %
Territoire Sainte-Odile-sur-Rimouski	461	411	847	1 233	1 412 **	+206,2 %
Territoire Mont-Lebel	396	374	350	320	334	- 15,6 %
MRC de Rimouski-Neigette	38 805	42 055	49 021	51 288	52 289	+ 34,7 %
Région administrative du Bas-Saint-Laurent	226 119	207 844	211 670	205 092	200 630	- 11,2 %

Source : Statistiques Canada, Recensements 1961, 1971, 1981, 1991, 1996, 2001

Note : * Les données de 1961 et 1971 concernant Esprit-Saint étaient incluses dans les TNO
du comté de Rimouski
Diminution de population durant la période 1981 et 2001

** recensement de 1996

1.1.3. Données socio-économiques

Suite aux fusions municipales, la MRC de Rimouski-Neigette comporte, depuis 2002, dix municipalités, dont la plus peuplée est la ville de Rimouski. En effet, cette dernière regroupe presque 80 % de la population totale de la MRC (voir Tableau 2) et se positionne ainsi comme étant le principal centre dispensateur de services privés et publics du territoire. Ce qui ne manque pas d'influencer le portrait socio-économique de la MRC qu'on va essayer de décrire dans la présente section.

TABLEAU 2
Population des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette

Municipalités	Population	Municipalités	Population
Esprit-Saint	453	<u>Saint-Eugène-de-Ladrière</u>	474
La Trinité-des-Monts	295	<u>Saint-Fabien</u>	1 848
Le Bic	2 872	Saint-Marcellin	335
Rimouski	41 549	<u>Saint-Narcisse-de-Rimouski</u>	1 009
<u>Saint-Anaclet-de Lessard</u>	2 592	Saint-Valérien	862
TOTAL : 52 289 personnes			
Source : Statistiques Canada - Recensement de juin 2001			

Le double caractère de la région de Rimouski-Neigette influence les particularités de l'économie locale. Du côté du Haut-Pays de la Neigette, l'activité repose principalement sur l'exploitation et la transformation des ressources agroalimentaires et forestières ; tandis que Rimouski, de part sa vocation institutionnelle et en tant que centre régional dispensateur de services privés, se spécialise dans des sphères aussi variées que le commerce, la culture, l'éducation, la santé, les communications, la recherche et développement, le transfert technologique, en particulier dans les secteurs liés aux sciences de mer et aux ressources maritimes.

Du côté de l'industrie manufacturière, Rimouski-Neigette a développé un haut niveau de compétence dans les domaines des produits métalliques, des équipements électroniques et de la fibre optique.

En termes de secteurs économiques, c'est le secteur tertiaire qui offre presque 80 % des emplois disponibles sur le territoire de la MRC, ce qui équivalait en 2001, selon le Système national d'information sur le marché du travail, à 26 176 emplois, tandis que le secteur primaire regroupe 3,6 % des emplois de la MRC et est dominé par l'agriculture qui se concentre dans la production laitière, ovine et bovine. Le secteur secondaire, quant à lui, offre environ 8,4 % des emplois disponibles.

On comprend aisément que la tertiarisation de l'économie locale profite surtout à la ville de Rimouski et aux municipalités situées dans ses couronnes urbaine et rurale. Le Tableau 3 nous montre qu'effectivement le chômage touche de façon plus dramatique les municipalités du plateau et des hautes-terres appalachiennes, soit 39,3 % à Saint-Marcellin, 36 % à Trinité-des-Monts, 34,8 % à Saint-Narcisse et 29,3 % à Saint-Valérien, alors qu'il n'est que de 13,3 % à Saint-Anaclet et de 14,4 % au Bic. Le même constat peut être fait au niveau du revenu moyen des familles, qui est relativement identique entre les municipalités de la zone périurbaine de Rimouski, mais qui chute de façon importante dans les municipalités plus éloignées.

TABLEAU 3

Synthèse des principaux indices marquant la dévitalisation des territoires et municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette

Municipalités	Eloignement de Rimouski (Km)	Variation de population 1961-2001 %	Taux de chômage %	Revenu moyen des familles \$	Revenus de transfert %	Population en 2001
Trinité-des-Monts	47	- 75,9	36	22 342	34,7	295
Esprit-Saint	5	- 14,8**	20	31 031	46,2	453
St-Marcellin	30	- 66,1	39,3	24 799	54,8	335
St-Eugène	43	- 25,8	28,9	30 064	36,9	474
St-Valérien	20	- 5	29,3	40 061	25,2	862
St-Narcisse	24	- 20	34,8	29 307	32,5	1 009
Territoire Mont-Label	18	- 15,6	26,5	34 975	34,4	334
Territoire Ste-Blandine	13	+ 65,2	15,2	37 252	22,8	2 218
Territoire ste-Odile	9	+ 206,2	7,8	47 907	15,7	1 412 *
Le Bic	17	+ 25,8	14,4	45 008	18	2 872
St-Anaclet	10	+ 67,7	13,3	44 149	17	2 592
St-Fabien	33	- 28	22,1	34 191	28,4	1 848

Note : * Population lors du recensement 1996 ** période 1981-2001

Source : Plan de développement rural 2002-2003

1.2. Conditions d'implantation du CLD Rimouski-Neigette

1.2.1. *Les organismes de promotion économique de la MRC de Rimouski-Neigette*

L'année 1978 a été d'une importance capitale pour la promotion économique de la ville de Rimouski et des municipalités avoisinantes qui font partie de l'actuel territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. En effet, après une période passée sans la présence d'un commissaire industriel, la revendication du milieu économique rimouskois se faisait plus forte pour s'impliquer davantage dans une structure de promotion industrielle. Parallèlement, le ministère de l'Industrie et du Commerce souhaitait déjà depuis quelque temps voir le développement industriel confié à une corporation sans but lucratif autonome. La coïncidence de cette volonté politique et de l'enthousiasme populaire a poussé les autorités municipales à mettre en place la Corporation de Promotion Industrielle de Rimouski Inc., qui devenait, après quelques réunions, le Conseil Économique de Rimouski Inc. (CER).

Par la signature d'un protocole d'entente intervenu cette même année, la Ville de Rimouski confiait au CER le mandat de promouvoir, favoriser et faciliter par tous les moyens mis à sa disposition, le développement et la promotion industrielle dans la ville de Rimouski et de chercher à incorporer à son fonctionnement les municipalités environnantes.

Pour s'acquitter de son mandat, le CER a mis sur pied en avril 1978 un commissariat industriel géré par un conseil d'administration dont les objectifs étaient de :

- Stimuler la création et l'implantation d'entreprises à Rimouski ;
- Favoriser l'expansion des entreprises rimouskoises ;
- Faire la promotion du potentiel industriel et des avantages économiques de Rimouski ;
- Collaborer avec tous les intervenants économiques pour regrouper les efforts visant le développement de la ville.

Dans le but de maximiser ses efforts en matière de développement, le CER a signé en juin 1991 un protocole d'entente avec Action-travail Rimouski-Neigette afin d'intégrer au sein de son organisme le Service d'aide aux Jeunes entrepreneurs (SAJE). Ce volet offre des services d'organisation et de suivi d'entreprises pour les jeunes de 18-30 ans, et le territoire qui lui est assigné est celui de la MRC de Rimouski-Neigette.

Ce geste était le premier échelon amenant à une plus grande concertation impliquant les différents intervenants du milieu pour une plus grande intégration régionale. En effet, à partir de juin 1992, la Ville de Rimouski commença une longue et vaste consultation auprès des intervenants du milieu invités à s'exprimer sur la question du développement économique et sur la nécessité de revoir la structure du CER. En octobre de la même année, le Conseil Économique reçoit copie de la résolution de la Ville concernant le transfert de responsabilités du CER à une nouvelle corporation à être formée par la ville. La structure à mettre en place doit être constituée d'un membership municipal (Ville et MRC) et refléter les réalités économiques de l'ensemble de la MRC. C'est ainsi que la Corporation de Développement Économique Régional Rimouski-Neigette (CODER) a été mise sur pied par la MRC en 1995 et financée par les 15 municipalités qui la composaient. Peu de temps après, au printemps

1997, le gouvernement du Québec adopta la Politique de soutien au développement local et régional, politique qui visait la mise en place dans chacune des MRC, ou son équivalent, d'un CLD en tant que porte d'entrée multiservices géré par le milieu et adapté à celui-ci.

1.2.2. Implantation des CLD à travers le Québec

Selon la Politique de soutien au développement local et régional de 1997, appelée communément le Livre Blanc, la démarche d'implantation d'un CLD est initiée par le milieu local et supportée par le SDR. Ainsi chaque milieu doit décider de ce que sera son CLD. Face aux structures locales déjà existantes concernées par le développement économique, deux possibilités d'implantation des CLD sont présentées. Tout d'abord, les corporations de développement économique en place peuvent se transformer pour devenir des CLD, à condition que le milieu donne son accord. Ensuite, les organismes similaires peuvent continuer à exister et le CLD s'implante à titre d'entité distincte. Un comité provisoire responsable de la mise en place du CLD peut être mis sur pied. Ce comité peut être composé de représentants des groupes devant obligatoirement composer le conseil d'administration du CLD. Une certaine marge de manœuvre est laissée au milieu, mais il doit procéder à l'implantation des CLD en respectant le cadre établi dans la politique de 1997.

1.2.3. Implantation du CLD Rimouski-Neigette

En 1997, la CODER, issue d'un consensus régional important, recevait l'adhésion de l'ensemble des municipalités et jouissait d'une reconnaissance accrue dans le milieu. C'est dans ce contexte que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a pris l'initiative de mettre en place le CLD. Ne pouvant continuer à financer la CODER en étant obligé par la loi de contribuer au financement de la nouvelle corporation, le conseil de la MRC a conclu que la meilleure voie à suivre pour l'implantation du CLD est la mutation de l'ancienne à la nouvelle corporation. Ainsi, il a donné mandat à la CODER de préparer une démarche pour cette mutation.

La CODER a accepté ce mandat et a élaboré un document qui démontre que la mutation offre plusieurs avantages et constitue même une opportunité pour le milieu de la MRC de Rimouski-Neigette. D'après ce document, certains des avantages à en tirer sont les suivants :

- La continuité des opérations et des relations avec les entrepreneurs ;
- La poursuite des projets en cours ;
- Le consensus des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- Une entité qui est en mesure de fonctionner dans les plus brefs délais ;
- Une administration déjà en place ;
- Et la récupération des équipements.

Après cela, le conseil de la MRC a convoqué l'ensemble des organismes œuvrant dans les secteurs du développement de l'économie et de l'emploi à une rencontre d'information le 3 décembre 1997. Lors de cette rencontre, il a été décidé de former un comité provisoire afin de développer les lettres

patentes, d'établir la composition du CLD et de voir à dresser un échéancier afin de respecter les délais prévus par le ministre Chevrette, lesquels fixent l'entrée en fonction des CLD au 1^{er} avril 1998.

Ce comité provisoire se composait de neuf membres représentant le bureau de la députée du comté de Rimouski, le SDR, la CODER et les secteurs municipal, affaires et commerce, communautaire et social, syndical, coopératif et institutionnel. Le comité a demandé une modification des lettres patentes de la CODER pour qu'elles reflètent bien les mandats du CLD. Le 13 février 1998, les lettres patentes sont émises. Après plusieurs rencontres, le comité provisoire soumet ses recommandations au conseil de la MRC concernant la mission et les objectifs du CLD, les mandats et les responsabilités de ce dernier, la structure de fonctionnement qu'il doit adopter ainsi que la composition du conseil d'administration et du conseil exécutif. Ces éléments ont été présentés lors de l'assemblée de fondation à laquelle ont participé plus de 120 personnes et pendant laquelle un conseil d'administration a été élu et a mis fin à la tâche d'implantation du comité provisoire.

Cependant, ce n'est que 4 mois plus tard, c'est-à-dire en juillet 1998 que le CLD devient opérationnel. En effet, cette période a été essentiellement consacrée à la structuration et à l'implantation du CLD sur le territoire. Trois dossiers d'importance ont retenu l'attention des membres du conseil d'administration et du comité exécutif, à savoir la négociation d'une entente cadre de gestion avec le gouvernement du Québec, représenté par le ministère des Régions et la MRC de Rimouski-Neigette, la négociation d'un protocole de transfert des ressources humaines et des dossiers actifs de la CODER au CLD et finalement l'intégration du personnel de la CODER au CLD le 1^{er} juillet 1998. Le Tableau 4 schématise les principales étapes du processus d'implantation du CLD Rimouski-Neigette.

Par la suite, le conseil d'administration et le comité exécutif ont travaillé à structurer le CLD et à se doter d'outils de gestion leur permettant d'en assurer le bon fonctionnement. À cet égard, plusieurs initiatives méritent d'être soulignées :

- L'adoption d'un code de procédure régissant le fonctionnement du conseil d'administration et du comité exécutif ;
- L'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les administrateurs du CLD ;
- L'adoption d'une politique d'investissement régissant les interventions financières du CLD ;
- La négociation d'une entente avec le CLE de Rimouski relativement au transfert au CLD de la gestion du programme « Soutien au travailleur autonome ».

TABLEAU 4

CLD RIMOUSKI-NEIGETTE LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE

PRINTEMPS 1997	LIVRE BLANC DU MINISTRE
3 DÉC. 1997	PREMIÈRE RENCONTRE D'INFORMATION FORMATION DU COMITÉ PROVISOIRE
19 DÉC. 1997	ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI
27 JAN. 1998	RENCONTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PAR LE COMITÉ PROVISOIRE
13 FÉV. 1998	ÉMISSION DES LETTRES PATENTES DU CLD
25 FÉV. 1998	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION DU CLD
4 MARS 1998	RÉSOLUTION DE LA MRC
AVANT LE 31 MARS 1998	ACCREDITATION PAR LE MINISTRE
AVRIL 1998	ENTENTE DE GESTION À INTERVENIR (CLD, MRC ET GOUVERNEMENT)

Source : CLD Rimouski-Neigette

Il faut souligner toutefois que le processus d'implantation du CLD qui a été lancé au printemps 1997 a duré 18 mois. C'est dire à quel point les conditions de mise en place du CLD Rimouski-Neigette ont été fastidieuses. D'ailleurs, toutes les personnes qui y ont été impliquées le reconnaissent. D'après les différents témoignages, trois principales raisons expliquent les difficultés de transition de la CODER au CLD. Tout d'abord, le remaniement au niveau du mandat et de la composition du CA de la CODER faisait que le monde municipal montrait certaines réticences à l'égard de la nouvelle entité. En effet, les éléments suivants ont été sources d'inquiétude pendant un certain temps :

- Le CLD vient récolter le fruit du travail de la CODER ;
- La prise en charge de nouveaux secteurs (économie sociale) ;
- La venue de nouveaux secteurs sur le CA ;
- Et finalement la crainte de perdre le pouvoir sur la corporation de développement.

Ces éléments revenaient souvent dans les propos recueillis lors des différentes entrevues que nous avons réalisées. En voici quelques exemples :

« Il y avait certaines règles de jeu qui ont été changées pour passer vers le modèle des CLD. Cela a causé des frustrations. Ce qui heurtait principalement le milieu municipal, c'était le bouleversement au niveau de la représentativité au sein de cette structure. Il avait aussi la question de gérer ou de prendre en charge le développement d'autres volets comme l'économie sociale qui amenait un peu de résistance. »¹

« Au départ, il faut comprendre que c'est une question d'individus. Ceux qui étaient à la CODER connaissaient moins l'économie sociale. Ces individus avaient une culture économique du développement qui était à la source des résistances face à l'économie sociale. »²

Ensuite, certains représentants des nouveaux secteurs appelés pour la première fois à prendre une place dans un organisme de développement nourrissaient envers le municipal des positions négatives, surtout lors des discussions sur la représentativité au sein du conseil d'administration. Ce qui a eu comme effet de raffermir la position des maires. Le manque de conciliation, de compromis et de volonté de collaboration a marqué pour un certain temps la période d'implantation. Enfin, la démission de l'ancien directeur général de la CODER de son poste de commissaire industriel du CLD a rendu les choses encore plus difficiles. En effet, il était entendu dans les règles de fondation d'intégrer tous les employés de la CODER, y compris son directeur général auquel le monde municipal tenait beaucoup. Une personne du CLD nous a dit que la personne en question montrait beaucoup de résistance par rapport à l'économie sociale³. Le comité d'embauche, qui avait pour mission de doter le CLD de ressources partageant une vision de développement qui concorde avec le mandat de ce dernier, a jugé bon d'offrir un poste de commissaire industriel au lieu de celui de directeur général à l'ancien directeur de la CODER. Ce dernier, estimant qu'avec le poste qu'on lui offrait, les moyens mis à sa disposition pour réaliser la tâche étaient considérablement réduits et les attentes en terme de résultats très élevées, a présenté sa démission et a demandé une prime de séparation en date du 16 juillet 1998. Ce n'est que six mois après, en décembre de la même année, que le nouveau directeur général du CLD est entré en fonctions. Il fallut trouver pour ce poste une personne de consensus, capable d'avoir la confiance de tous les secteurs représentés sur le CA. D'ailleurs, l'une des premières tâches du nouveau directeur général fut de se faire accepter par le conseil de la MRC.

À partir de janvier 1999, deux facteurs ont permis le dénouement de la situation de crise liée à l'implantation. Tout d'abord, la signature d'un pacte avec la MRC concernant le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE). En effet, le CLD Rimouski-Neigette, comme les autres CLD du Québec, avait pour mandat d'élaborer un PALÉE. Le compromis qui a été fait, comme la MRC était en voie de préparer son schéma d'aménagement révisé, était de la laisser piloter, conjointement avec le CLD, l'élaboration du PALÉE.

¹ CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 1.

² CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 5.

³ CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 1.

Enfin, les deux opérations ont été combinées et le personnel des deux entités ont travaillé ensemble. Ce qui a fini par faire baisser les tensions. Ensuite, selon la présidente du CLD, le fait que le municipal a été représenté depuis le début au niveau de la présidence du CLD a aidé les maires à développer un sentiment d'appartenance vis-à-vis du CLD. Il faut savoir que l'actuelle présidente, issue du collège municipal, est en poste depuis trois ans et occupait celui de vice-présidente pendant la première année d'opération du CLD.

PARTIE 2 : LE PROFIL DU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE

Au Québec, comme partout ailleurs dans le monde mais à des degrés différents, les changements, qui ont touché les institutions responsables de l'encadrement du développement régional et local ainsi que la redéfinition du rôle de l'état devenant « accompagnateur », semblent signaler la fin de l'époque de la gestion gouvernementale centralisée et verticale. Ce furent d'abord la formule des sommets régionaux au début des années 1980 et, après 1986, la conclusion des premières ententes-cadres de développement entre le gouvernement et les conseils régionaux qui marquèrent cette tendance décentralisatrice et faisant davantage place aux initiatives des gens du milieu. Cette série de changements a connu un moment crucial avec l'adoption de la Politique de soutien au développement local et régional par le gouvernement du Québec en avril 1997 et qui donna lieu à l'implantation des CLD à partir du 1^{er} avril 1998.

La politique régissant le fonctionnement des CLD est relativement souple, ce qui donne une certaine latitude aux intervenants. Les CLD ont donc des lignes directrices à suivre, mais ils peuvent parvenir aux résultats en utilisant des moyens qui leur sont propres. Ainsi, il leur est possible de s'adapter aux besoins de leur clientèle ou de leur territoire de sorte que la gestion d'un CLD diffère d'une MRC à l'autre, dépendamment des ressources existantes et des problèmes à résoudre.

Le financement de chaque CLD est assuré annuellement par les municipalités qu'il dessert et par le Gouvernement du Québec. À l'aide d'une enveloppe intégrée de soutien au développement local, le ministre responsable du développement des régions établit des sommes pour chaque région. À partir de cette répartition interrégionale, le CRD propose au ministre une redistribution de l'enveloppe parmi les différents CLD de sa région. Par la suite, le ministre approuve ou non la répartition ainsi faite. Après ces étapes, chaque CLD se retrouve avec une enveloppe intégrée pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées. Chaque CLD dispose d'un volet récurrent pour fonctionnement, incluant la réalisation d'études et de recherches, d'un volet pour investir dans un Fonds local d'investissement (FLI et SOLIDE), d'un volet protégé pour les projets d'entreprises d'économie sociale et d'un volet protégé pour jeunes promoteurs.

2.1. Éléments de gouvernance

2.1.1. Les acteurs à l'interne

Le centre local de développement de Rimouski-Neigette est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, L.R.Q., c. C-38. Il a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et exerce ses activités sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Parmi les différents acteurs qu'on retrouve à l'interne, on peut noter l'assemblée générale, le conseil d'administration, le conseil exécutif, la direction, les employés, les membres et les usagers.

2.1.2. *Les membres*

Le CLD Rimouski-Neigette, tout comme les autres CLD du Québec, comprend deux catégories de membres : les membres votants et les membres non votants.

Toute personne physique résidant sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette peut être membre non votant. Cependant, pour être membre votant, il faut satisfaire aux conditions suivantes : être une personne morale (entreprise, association ou coopérative) ayant sa place d'affaires ou son siège social sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette et être admissible à l'un des collèges électoraux spécifiés dans le Tableau 5. Toutefois, une personne morale peut être représentée à l'assemblée générale par une personne physique dûment mandatée et ne peut avoir plus d'un (1) vote (une personne/un vote et non un membre/un vote) et chaque collège électoral ne peut détenir plus que cinq (5) votes.

2.1.3. *L'assemblée générale*

L'assemblée annuelle des membres du CLD a lieu à la date que le conseil d'administration fixe chaque année et devra, tant que faire se peut, être située dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la fin de l'exercice financier qui se termine habituellement le 31 décembre de chaque année.

Par ailleurs, le président ou le conseil d'administration peuvent convoquer des assemblées spéciales lorsqu'elles sont jugées nécessaires à la bonne gestion des affaires de l'organisme. Toutefois, le conseil d'administration est tenu de convoquer une assemblée spéciale sur réquisition à cette fin, par écrit, signée par 25 % des membres représentant au moins cinq (5) collèges électoraux et cela dans les dix (10) jours suivant la réception d'une telle demande écrite, qui devra spécifier le but et les objets d'une telle assemblée spéciale.

2.1.4. *Le conseil d'administration*

La formation du conseil d'administration (CA) demeure à la discrétion de chaque CLD. Toutefois, pour s'assurer de la représentativité des différents partenaires locaux de l'emploi et de l'économie, le gouvernement a « imposé » certains secteurs qu'on doit absolument retrouver dans tous les CA des CLD⁴.

Le CA du CLD Rimouski-Neigette est composé de 23 membres, répartis dans 16 collèges électoraux. Un membre coopté est désigné par les membres du conseil d'administration. Sont également membres du CA du CLD mais sans droit de vote, les personnes suivantes : le directeur général du CLD Rimouski-Neigette, le sous-ministre adjoint de la région concernée ou son représentant et le directeur du Centre Local d'Emploi (CLE). La députée du comté de Rimouski (ou son représentant) a le droit de participer, sans droit de vote également, aux différentes instances de la corporation. TABLEAU 5 Représentation du conseil d'administration par collège électoral, 2001.

⁴ Les secteurs imposés sont les suivants : affaires et commerce, travailleurs, municipal, coopératif, communautaire et institutionnel (santé et éducation).

Collège électoral	Nombre
Municipal	5
Travailleurs	2
Communautaire et social	2
Tourisme et loisirs	1
Commerces et services	1
Manufacturier	1
Finances	1
Coopératif	1
Forêt	1
Mines	1
Agriculture	1
Culture	1
Éducation	1
Santé, services sociaux	1
Femmes	1
Jeunes	1

Source : CLD Rimouski-Neigette

Chaque collège électoral procède à l'élection de son ou de ses représentants pour un mandat de deux ans, à l'exception de la première année puisque le CA pratique le système d'alternance des membres. En effet, lors de la première année d'opération, les membres du conseil ont choisi au hasard et parmi eux le nom de la moitié plus un des administrateurs (12 postes) dont le mandat ne sera que d'un an. L'année d'après, ces 12 postes ont été comblés selon la procédure habituelle. Les 11 administrateurs qui sont restés au conseil les deux premières années ont été remplacés à la troisième année d'opération du CLD. Il en sera de même pour les années subséquentes, soit par alternance 12 puis 11 postes d'administrateurs doivent être comblés annuellement.

Les administrateurs se réunissent aussi souvent que nécessaire. Toutefois, ils doivent tenir au moins 6 assemblées par année. Pour l'année 2001, le CA a tenu 7 rencontres. Le quorum est de la moitié plus un des administrateurs et les décisions sont prises à la majorité des voix.

2.1.5. Le comité exécutif (CE)

Le CE du CLD Rimouski-Neigette est composé de 5 membres, soit du président, du vice-président, du secrétaire trésorier et de 2 administrateurs. L'élection de ces membres se fait annuellement à l'assemblée du CA, suivant immédiatement l'assemblée annuelle des membres de la corporation. Les membres de l'ancien CE démissionnent à cette occasion, mais ils restent rééligibles.

Comme pour le conseil d'administration, le comité exécutif se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire. En 2001, il a tenu 21 rencontres.

Le comité exécutif a pleine autorité. Lorsque le CA ne siège pas, le CE a tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion efficace de la corporation, sauf dans les cas où des directives spécifiques sont

données par le CA ou pour l'exercice de certains pouvoirs qui ne doivent être exercés que par le conseil d'administration. Le comité exécutif fait part de ses activités à chaque assemblée du conseil d'administration et celui-ci peut alors renverser ou modifier les décisions prises.

2.1.6. *La direction et les employés*

Le directeur général est l'employé principal de la corporation. Il est en poste depuis décembre 1998. Il gère entièrement les activités administratives du CLD. Ainsi, il est de son devoir d'exécuter toutes les décisions prises par le conseil d'administration et le comité exécutif. En outre, il a la responsabilité de préparer des dossiers pour les présenter à l'une ou l'autre des deux instances décisionnelles du CLD, entretenir les relations avec le milieu, représenter la corporation auprès des autres organismes du milieu, assurer la concertation avec les partenaires, superviser le personnel et s'assurer du bon déroulement des différents dossiers. Grosso modo, la direction assume le lien entre les différentes composantes du CLD et entre celui-ci et le milieu.

En décembre 2002, les employés du CLD sont au nombre de dix, trois hommes et sept femmes. Le dernier venu est un agent de développement rural recruté dans le cadre du pacte rural. Il est prévu que deux autres agents vont suivre très bientôt. Il y a six conseillers, chacun s'occupant d'un volet spécifique (jeunes promoteurs, fonds local d'investissement, soutien au travail autonome, économie sociale et volet rural, industrie et commerce et nouvelle économie), et une agente de recherche et de communication dont le principal rôle est la coordination des tables sectorielles. Ces agents et ces conseillers sont supportés par une adjointe aux conseillers et une adjointe administrative.

Même si la division des tâches des employés est bien spécifiée, il est important de souligner qu'ils supportent les clients de façon complémentaire et se réunissent régulièrement pour le partage des informations.

2.1.7. *Les Comités*

Il est noté dans les règlements généraux du CLD Rimouski-Neigette qu'il est loisible au conseil d'administration de former tout comité qu'il juge à propos pour assumer son mandat.

Deux comités ont été formés ainsi ; le comité d'approbation des projets pour la mesure STA et le comité d'investissement. Le premier a tenu, en 2001, 19 rencontres alors que le second en a tenu 12.

Le comité d'approbation des projets pour la mesure STA, qui est un programme d'Emploi-Québec géré par le CLD, se compose de six membres. Quatre de ces membres ont le droit de vote et sont le représentant du CLE, celui de la SADC, le directeur général du CLD et le représentant d'une entreprise située sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Deux conseillers du CLD y siègent également, mais sans droit de vote. Leur tâche consiste à présenter les projets au comité. Ce dernier a le mandat d'analyser les dossiers présentés, d'approuver le démarrage des projets acceptés et d'en faire le suivi.

Le comité d'investissement est mandaté par le conseil d'administration pour gérer la politique d'investissement. Il est formé de cinq personnes, nommées par le CA du CLD pour un mandat d'un ou deux ans. Les personnes nommées sont assujetties à l'engagement de ne pas divulguer, directement ou

indirectement, toute information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Ce dernier consiste essentiellement à analyser les demandes d'aide de financement, à recommander au comité exécutif le versement ou non d'aide dans tel ou tel projet, à surveiller la bonne gestion des fonds et à rendre compte de l'administration de ces fonds au comité exécutif.

2.1.8. *Les usagers*

Les usagers représentent les consommateurs des produits et services du CLD et ne sont pas nécessairement membres de la corporation. Les usagers ou les clients du CLD peuvent être des dirigeants d'entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, des promoteurs qui ont un projet en démarrage, des organismes à but non lucratif ainsi que des entrepreneurs potentiels, y compris en économie sociale. Enfin, tout citoyen peut avoir recours au CLD et solliciter un conseil ou une aide quelconque.

2.2. **Dynamique des rapports à l'interne**

Comme il a déjà été mentionné, le conseil d'administration du CLD Rimouski-Neigette se compose de 23 membres avec droit de vote, répartis sur 16 collèges électoraux. Le collège municipal a 5 représentants, les collèges travailleurs et communautaire et social en ont deux chacun tandis que les autres secteurs sont représentés par un seul administrateur. Toutes les personnes qu'on a pu rencontrer sont unanimes sur le fait que malgré la « légère » forte représentativité des maires sur le CA, cela ne semble pas bouleverser l'équilibre au sein de cette instance. Ceci trouve une explication dans l'absence de coalition entre certains groupes, la détention de la présidence par le monde municipal et l'émergence d'une certaine vision commune du développement local.

Toutefois, plusieurs intervenants au sein du CLD regrettent le manque de débats au sein du conseil d'administration et l'absence de pont entre les administrateurs et leurs collèges électoraux. En effet, plusieurs raisons expliquent cet état des choses :

- Certains administrateurs étaient présents « parce qu'ils pensaient avoir de bonnes subventions pour leurs projets ou leurs secteurs, mais ils se sont vite rendus compte que les moyens financiers du CLD sont limités »⁵ ;
- Un CA de 27 membres ne semble pas être un cadre propice à d'importants échanges ;
- Le CA délègue presque tout au comité exécutif qui semble être le cœur de la corporation. « Il n'y a pas de grands dossiers qui sont étudiés [au CA]. Il y a des questions techniques, mais pas nécessairement de grands débats. Par contre, il se passe beaucoup de choses au CE »⁶ ;
- La grande participation au niveau des tables sectorielles montre que les gens sont plus intéressés à débattre dans un contexte sectoriel ;
- Enfin, le manque de disponibilité des administrateurs qui sont, habituellement, des personnes très sollicitées dans le milieu.

⁵ CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 2.

⁶ CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 6.

Cependant, tout cela ne semble pas entraver le travail du conseil d'administration. La présidente du CLD nous a confié qu'elle n'a jamais eu de problèmes de quorum au point d'annuler une réunion.

Dans le but d'améliorer l'implication des administrateurs, le CLD prévoit l'élaboration d'un plan de communication qui va s'adresser en premier lieu aux membres du conseil d'administration pour que ces derniers soient mis au courant de tout ce qui se passe à la corporation et pour qu'ils sachent exactement en quoi consiste leur rôle.

2.3. Les relations avec les groupes externes

Comme prévu à son mandat, le CLD Rimouski-Neigette entretient des rapports réguliers avec un important réseau de partenaires. Ces rapports prennent différentes formes allant d'un simple échange d'information au montage financier. Parmi les partenaires, on peut citer les conseils municipaux, la MRC de Rimouski-Neigette, la SOPER, la SADC de la Neigette, le CRCD du Bas-Saint-Laurent, le CLE Rimouski-Neigette, le CJE, la Chambre de Commerce de Rimouski, l'Association des Marchands de Rimouski, la Coalition Urgence Rurale, les institutions d'enseignement, les différents ministères gouvernementaux, et bien d'autres organismes. Pour décrire le type de rapports qui lient ces différents partenaires, la présidente du CLD parle d'une « complicité très étroite ». Cette complicité s'est renforcée après l'élaboration du PALÉE et la mise en place des tables sectorielles.

L'ensemble des orientations du CLD s'inscrit presque intégralement dans celles du CRCD. Ce dernier alimente l'ensemble des CLD du Bas-Saint-Laurent sur l'état d'avancement de ses travaux, sur sa vision et ses axes privilégiés. La présidente du CA du CLD Rimouski-Neigette siège sur celui du CRCD. En outre, le MDR, le CRCD et l'ensemble des CLD du territoire tiennent des rencontres trimestrielles de travail.

Avec la SADC de la Neigette, les rapports semblent être très satisfaisants. Les deux parties sont conscientes que le fait de relever de deux paliers de gouvernement différents n'est pas facile à gérer, mais estiment qu'avoir le même territoire, contrairement à d'autres régions, a largement contribué à développer un partenariat effectif entre les deux organismes. Actuellement, la SADC est présente sur cinq tables sectorielles et travaille sur un projet aéricole en partenariat avec le CLD.

2.4. Palée et activités et services offerts

Parmi les outils de développement mis à la disposition des différentes instances du CLD Rimouski-Neigette, on retrouve les plans annuels de la corporation, les plans des tables sectorielles et le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, plus communément appelé PALÉE. Les plans annuels du CLD, sont plus de nature opérationnelle et décrivent les grandes lignes à suivre. Pour ce qui est des tables sectorielles, chacune est tenue d'élaborer un plan annuel qui dresse les gestes à poser pour réaliser les objectifs contenus dans le PALÉE.

Le PALÉE a été adopté par l'assemblée des partenaires⁷ en décembre 1999. Son élaboration a été rendue possible grâce à la contribution d'environ 150 intervenants réunis au sein de 11 tables

⁷ Il s'agit d'un regroupement non officiel composé de plusieurs organismes et intervenants socio-économiques de la MRC de Rimouski-Neigette et qui ont suivi l'élaboration du PALÉE de très près.

sectorielles⁸ mises en place au cours de l'été 1999. Au cours de cette période, ces personnes se sont réunies à 49 reprises. Avec la présentation du PALÉE, le CLD Rimouski-Neigette a répondu à l'un des principaux mandats qui lui ont été confiés par le MDR et la MRC de son territoire lors de la signature de l'entente spécifique créant officiellement le CLD en avril 1998.

Lors de cette présentation, il a été mentionné que le PALÉE vient répondre à deux séries d'attentes. D'une part, il va aider la collectivité dans son ensemble pour dégager une vision commune de son développement et encourager une dynamique locale favorisant la synergie des actions des divers intervenants du milieu. D'autre part, il est essentiel pour le CLD lui-même dans la mesure où il lui permet de maximiser l'effet de levier de ses propres interventions.

Chaque table sectorielle a été appelée à dresser le diagnostic de son secteur d'activité et à identifier une série d'objectifs à atteindre. En compilant l'ensemble de ces informations, un avant-projet de plan d'action triennal a pu être conçu. Ce dernier a été soumis, par la suite, à une consultation populaire le 9 décembre 1999 auprès d'une soixantaine d'organismes et d'intervenants socio-économiques du territoire afin d'en bonifier le contenu. À l'issue de cet exercice de consultation, les stratégies de développement proposées étaient jugées adéquates pour améliorer la situation de l'économie et de l'emploi sur le territoire.

Les sept stratégies maîtresses⁹ du PALÉE peuvent se résumer ainsi :

- Vers une vision commune pour le développement socio-économique de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- Créer une dynamique auprès de la population en démontrant le savoir-faire de la collectivité.
- Se doter d'outils et consolider ceux déjà existants pour favoriser le développement économique et social du territoire ;
- Consolider les emplois actuellement offerts ;
- Créer 850 emplois sur le territoire à la fin de ce premier PALÉE ;
- Maintenir et augmenter les populations des municipalités rurales en diversifiant leur économie et en y offrant des services adéquats
- Créer une meilleure synergie entre les institutions d'enseignement, le milieu des affaires et le milieu social.

Il est très important de mentionner que les tables sectorielles demeurent permanentes pour assurer le suivi du plan d'action. Pour cela, le CLD a désigné une ressource professionnelle dont la tâche est la coordination de ces tables.

Il était prévu lors de l'élaboration du PALÉE que son actualisation se fasse en février 2003. Au moment d'écrire ces lignes, une première version du second PALÉE a déjà été préparée. La version finale comportera un bilan de l'ensemble des projets réalisés depuis janvier 2000 et les changements à apporter au niveau de l'organisation des tables elles-mêmes ainsi qu'à celui des cibles de développement pour chacune d'elles. Pour illustrer le type de changement qui peut être apporté quant

⁸ Voir Annexe 2 pour les réalisations détaillées au sein des tables sectorielles.

⁹ Voir Annexe 3 pour une version complète.

à l'organisation des tables sectorielles, mentionnons le cas de la table « Éducation ». La ressource professionnelle qui s'occupe de la coordination des tables sectorielles compte recommander la dispersion des membres de cette table pour qu'ils puissent être présents sur les autres tables. Le point « formation » revient dans tous les ordres du jour des autres réunions.

La mission du CLD Rimouski-Neigette est de promouvoir le développement économique et social sur son territoire. Afin de réaliser ce mandat, le CLD :

- regroupe ou coordonne les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assure le financement de ces services ;
- élabore un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte, notamment, du plan stratégique établi par le conseil régional de développement de son territoire et veille à la réalisation d'un tel plan local ;
- élabore en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;
- agit en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire ;
- et finalement exécute, sur autorisation du ministre, tout autre mandat acceptable provenant des ministères et organismes gouvernementaux concernés par le développement local.

Son principal objectif est d'offrir des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale et sans distinction quant à l'âge ou le stade de développement de l'entreprise¹⁰.

La gamme des services offerts comprend :

- L'accueil, l'information et la référence ;
- Le support dans la préparation de plans d'affaires ;
- Le support pour la recherche de financement ;
- Le support à la préparation de plans d'expansion ;
- La référence pour l'exportation ;
- Le suivi auprès d'entreprises démarrées et/ou consolidées ;
- L'animation de réseaux d'entrepreneurs ;
- La mise en contact avec des partenaires ;
- L'aide financière.

En plus de ces nombreux services, le CLD Rimouski-Neigette est impliqué dans plusieurs initiatives qui ont pour finalité l'animation socio-économique du territoire. À titre d'exemple, notons la signature d'une entente avec la Fondation de l'entrepreneurship du Québec en 2000 pour mettre de l'avant un réseau de parrainage d'entrepreneurs, l'animation et le secrétariat des onze tables sectorielles dans le

¹⁰ Tiré de la Politique d'investissement du CLD Rimouski-Neigette.

cadre du PALÉE, l'élaboration d'une étude sur le profil achat des consommateurs de la MRC de Rimouski-Neigette, l'organisation et la tenue d'un colloque pour les commerçants du territoire, la réalisation du portrait des acteurs communautaires de la MRC, l'organisation d'une visite commerciale dans trois villes du Québec dans le cadre du projet de revitalisation du Centre-ville de Rimouski et l'organisation de la tournée rurale pour la revitalisation du milieu rural.

À ce propos, il nous semble fort pertinent de mentionner l'implication du CLD dans la mise en œuvre du Pacte rural. En effet, tel qu'indiqué dans la Politique nationale de la ruralité, le rôle particulier du CLD est d'accompagner la MRC pour la mise en œuvre du plan de développement des collectivités rurales de son territoire. C'est un rôle d'animation et de mobilisation du milieu. Au printemps 2002, le CLD, en partenariat avec la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, le CJE, la Chaire de recherche du Canada en développement rural de l'UQAR et de la MRC de Rimouski-Neigette, a entrepris une vaste opération de consultation et d'information auprès des municipalités rurales du territoire. Il s'agit d'une tournée rurale qui a duré deux mois et qui visait à bien cerner les problèmes auxquels font face les municipalités rurales et à mobiliser les citoyens en vue d'élaborer un plan de développement adapté à leurs besoins. 241 personnes ont participé à cette tournée qui fût suivie d'un important colloque intitulé le « Rurallye » Rimouski-Neigette et à l'occasion duquel plus d'une centaine de personnes représentant les citoyens, les élus et les intervenants socio-économique du milieu s'étaient réunies. Cette journée a eu pour objectifs de réfléchir ensemble sur l'avenir et le développement des municipalités rurales de la MRC et d'identifier des actions communes à l'ensemble de ces municipalités. Les principaux mandats du CLD pour la poursuite de la mise en place du pacte rural sont les suivants :

- siéger et fournir des avis au sein du Comité de suivi et du Comité aviseur de la MRC, le premier constitué d'une majorité d'élus et le second réunissant des intervenants socio-économiques du milieu ;
- assurer le secrétariat et le suivi du Comité aviseur ;
- soutenir la mise en place de comités de développement dans les municipalités rurales du territoire ;
- accompagner les promoteurs lors de l'élaboration des projets découlant des plans de développement de ces municipalités ;
- mettre à la disposition des municipalités l'expertise de son équipe de professionnels ;
- développer la concertation entre les différentes municipalités.

Concernant le dernier point cité, il faut souligner la fierté de plusieurs personnes, impliquées dans les négociations entre les municipalités quant à l'utilisation de l'enveloppe financière qui accompagnait le pacte rural. Effectivement, il a été décidé, contrairement à d'autres MRC, que l'enveloppe ne sera pas partagée entre les municipalités, et que les fonds serviront à l'embauche d'agents de développement rural et à supporter des projets qu'ils soient locaux ou inter-MRC.

Les fusions municipales ont créé une problématique concernant les municipalités rurales annexées à la Ville-centre. Après plusieurs négociations, il a été convenu d'inclure ces municipalités dans le pacte rural, mais sans accès au financement.

2.5. Fonds, volets et mesures disponibles

Pour l'aide financière, trois véhicules sont disponibles, à savoir prêts ou capital- actions aux entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement, les subventions aux jeunes entrepreneurs et les subventions aux entreprises d'économie sociale.

Avant de voir plus en détails chacun des fonds, volets et mesures disponibles au CLD Rimouski-Neigette, il serait plus adéquat de décrire le processus d'analyse des demandes et le cheminement des dossiers entre les différentes instances du CLD. Lorsqu'une personne s'adresse au CLD pour se prévaloir d'un des programmes de subvention ou de financement, elle est reçue par un conseiller en développement qui analyse et obtient toutes les informations transmises par le client et détermine l'admissibilité à l'un ou l'autre des programmes selon les paramètres établis dans la politique d'investissement. Il se peut que le conseiller demande au client de revoir son projet s'il constate des lacunes importantes. Chaque demande admissible est soumise pour autorisation au comité d'investissement, comité mandaté par le conseil d'administration pour gérer la politique d'investissement. À cet effet, le conseiller prépare et présente un résumé de projet avec recommandation au comité d'investissement. Ce dernier, après analyse des demandes, fait part de ses recommandations au comité exécutif qui les discute, voire les entérine. Le dernier maillon de la chaîne est le conseil d'administration qui reçoit les recommandations du CE, les discute à son tour avant de se prononcer sur l'acceptation ou le refus des projets. C'est l'approbation du CA qui rend les décisions effectives et permet l'allocation des montants fixés.

Indépendamment de la nature des projets, leur admissibilité est fonction de deux principaux objectifs, soit la création ou l'expansion d'entreprises et la création ou le maintien d'emplois de qualité sur le territoire. Ainsi, une attention particulière doit être portée aux facteurs influençant l'économie et l'emploi dont les plus importants sont le profil de l'entrepreneur et la structure financière du projet.

Plus particulièrement, chaque fonds a ses critères d'admissibilité. Le premier, le Fonds local d'investissement (FLI), s'adresse à toute entreprise en démarrage ou en expansion, incluant celle de l'économie sociale et dont les objets s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement du CLD. Les critères de base pour être admissible à une aide financière dans le cadre du FLI sont :

- l'entreprise doit être opérée sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- il doit y avoir création ou maintien d'emplois ;
- l'entreprise doit être en démarrage ou en expansion ;
- les fonds doivent servir à compléter le financement du projet (sauf pour les projets d'économie sociale) ;
- dans le cas d'un projet d'une nouvelle entreprise, le promoteur doit injecter une mise de fonds d'un minimum de 10 % du coût du projet ;
- dans le cas d'un projet d'une entreprise en expansion, elle doit démontrer qu'après la réalisation de son projet, elle détiendra au niveau de son bilan un avoir net équivalent à au moins 10 % (équité) ;
- l'entreprise doit œuvrer dans un secteur priorisé par le CLD Rimouski-Neigette (voir Annexe 4).

Le second fonds est le Fonds jeunes promoteurs. Il vise à aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise en leur offrant un support technique et financier. Ce fonds est divisé en trois volets: le volet «Création d'une première entreprise», le volet «Concrétisation de projet d'entreprise» et le volet «Formation». Pour le premier volet, certains critères d'admissibilité doivent être rencontrés dont les plus importants sont l'âge de l'entrepreneur qui doit être compris entre 18 et 35 ans, une mise de fonds obligatoire en argent d'un minimum de 10 % de la subvention et la création d'au moins deux emplois permanents dans les deux années suivant le début de la réalisation du projet. Concernant le second volet, il s'agit de la réalisation d'une étude de faisabilité ou autre étude préparatoire à la création d'une entreprise pourvu qu'il s'agisse d'un projet qui remplit les conditions d'admissibilité du premier volet. Enfin, le volet «Formation» consiste à la prise en charge des frais d'inscription et du matériel didactique d'un programme de formation relié au secteur d'activité de l'entreprise pour un promoteur qui a déjà bénéficié du Fonds jeunes promoteurs, volet «Création d'une première entreprise».

Le troisième et dernier fonds est le Fonds d'économie sociale. Le CLD Rimouski-Neigette donne la définition suivante d'une entreprise d'économie sociale :

«L'entreprise d'économie sociale se définit donc comme une entreprise qui auto-produit une part significative de ses revenus de façon autonome dans le cadre de ses activités courantes et qui est capable de générer une part de ses revenus par la réalisation d'activités économiques de production de biens ou de services *facturé* »¹¹.

Pour être admissible au Fonds d'économie sociale, l'entreprise doit satisfaire aux critères suivants :

- l'entreprise doit être située sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- l'entreprise doit répondre à la définition de l'économie sociale telle que dictée par la Politique de soutien au développement local et régional ; « les activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui respectent les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective. »¹² ;
- elle doit posséder une complète autonomie dans sa gestion par rapport à l'État.

En plus de ces trois fonds, le CLD Rimouski-Neigette gère la mesure « Soutien au travailleur autonome » (STA) d'Emploi-Québec et qui permet d'aider les prestataires de la sécurité du revenu et de l'assurance-emploi à se faire encadrer en vue de développer un projet d'entreprise. Finalement, le CLD administre un programme appelé « Projets structurants » qui vise la réalisation d'études de faisabilité sur des projets soit d'envergure régionale ou qui ont un impact sur un ensemble de producteurs. À titre d'exemple, on peut mentionner l'étude exploratoire sur les opportunités de développement pour des entreprises de deuxième transformation utilisant le peuplier faux tremble et le projet « nature-bœuf » destiné à développer une nouvelle qualité de viande.

Le Tableau 6 donne les résultats pour l'exercice 2001 en lien avec les cinq outils financiers que nous venons de décrire. Nous pouvons constater que l'ensemble des interventions du CLD en 2001 a

¹¹ Tiré du plan d'affaires pour une entreprise d'économie sociale élaboré par le CLD Rimouski-Neigette.

¹² Politique de développement local et régional, 1997.

généralisé dans l'économie locale des investissements qui atteignent à peu près 7 112 000 \$ permettant la création ou la consolidation de 184,5 emplois. Les femmes sont fortement présentes dans le secteur d'économie sociale alors qu'elles représentent moins de 30 % des bénéficiaires d'aide dans le cadre du FLI et de la mesure STA.

TABLEAU 6

Répartition par fonds des dossiers financés en 2001

Nombre de dossiers	Fonds d'investissement	Coûts des projets au démarrage	Participation financière du CLD	Emplois		Femmes	Hommes
				Créés	Maintenus		
9	Économie Sociale	1 636 434 \$	85 750 \$	10	37,5	76%	24%
13	Jeunes promoteurs	618 355 \$	55 000 \$	19,5	0	40%	60%
14	FLI	3 197 679 \$	503 850 \$	36	34	18%	82%
37	STA	1 181 100 \$	- \$	42,5	0	29%	71%
13	Projets structurants	478 310 \$	27 175 \$	5	0	n.a	n.a
86		7 111 878 \$	671 775 \$	113	71,5		

Source : Rapport annuel du CLD Rimouski-Neigette 2001.

PARTIE 3 : BILAN ET AVENIR DU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE

Cette dernière partie fait état des réalisations, du statut de l'économie sociale ainsi que des perspectives d'avenir du CLD Rimouski-Neigette.

3.1. Au niveau des réalisations

On peut classer les différentes réalisations en trois catégories, soit les services conseils, l'aide financière et le mandat de concertation.

3.1.1. Services conseils

Les services conseils portent principalement sur l'évaluation du potentiel entrepreneurial des candidats, l'accompagnement dans la réalisation du plan d'affaires, l'analyse de faisabilité du projet, l'identification du marché potentiel, l'aide dans la recherche de financement et après le démarrage, un suivi très étroit avec le promoteur.

Depuis sa création, le CLD Rimouski-Neigette a traité près de 540 dossiers. Durant la première année d'opération du CLD Rimouski-Neigette, qui a duré 9 mois et qui a été principalement consacrée à sa structuration, le personnel a travaillé sur 45 projets d'entreprises et 56 dossiers relevant du programme STA.

Selon les données compilées au 31 décembre 2000, les conseillers en développement ont accueilli 208 clients. De ce nombre, 87 entrepreneurs et organismes ont amené leur projet à la phase de démarrage. Les projets ont généré des investissements de 9 800 000 \$ dans le milieu permettant de créer et de consolider 254 emplois. Le CLD Rimouski-Neigette a injecté 473 000 \$ pour soutenir l'ensemble des projets.

En 2001, les services conseils du CLD ont permis le traitement de 228 dossiers ; 158 pour l'implantation d'entreprises, 22 pour de la consolidation ou de l'expansion, 3 pour l'acquisition et 45 pour du suivi.

3.1.2. Aide financière du CLD

Le Tableau 7 traduit l'impact économique des interventions du CLD Rimouski-Neigette de 1999 à 2001. Durant cette période, plus de 22 millions de \$ ont été injectés dans l'économie locale permettant la création et/ou la consolidation de 577 emplois.

Le CLD Rimouski-Neigette dispose de véhicules financiers qui lui permettent d'appuyer le démarrage et l'expansion des entreprises. Il ne faut pas oublier que sa participation financière est considérée comme du dernier recours, c'est-à-dire que le promoteur doit vérifier dans un premier temps les possibilités d'appui auprès des institutions financières et des partenaires gouvernementaux et par la suite, si nécessaire, le CLD lui accorde le coup de pouce pour compléter le montage financier du projet.

Pour l'année 2000, le CLD a appuyé, dans le cadre du Fonds local d'investissement, 13 entreprises. Il a puisé 187 223 \$ à même ce fonds pour encourager le démarrage de ces entreprises, sous forme de prêts à terme ou d'achat de capital actions.

À l'aide du Fonds Jeunes promoteurs, l'organisme a versé 90 500 \$ sous forme de subventions pour soutenir 18 jeunes entrepreneurs à démarrer leur première entreprise.

Au Fonds de l'Économie sociale, 14 entrepreneurs ont bénéficié d'un montant de 141 500 \$ pour planifier leurs projets ou assurer leurs démarrages et consolider leurs opérations.

En 2001, le CLD a injecté 671 775 \$ pour supporter différents projets. Dans le cadre du FLI, le CLD a appuyé 14 projets qui ont nécessité une participation financière du CLD de l'ordre de 503 850 \$, 9 projets d'économie sociale pour un montant de 85 750 \$ et 13 projets du FJP qui ont cumulé 55 000 \$. Ces résultats sont largement supérieurs à ceux obtenus dans le cadre de l'« Analyse de la gestion des fonds et des portefeuilles des CLD du Québec »¹³.

TABLEAU 7
Impact économique des interventions du CLD Rimouski-Neigette de 1999 à 2001

Année	Investissements	Emplois créés et/ou consolidés
1999	5 485 940 \$	138.5
2000	9 800 000 \$	254
2001	7 111 000 \$	184.5
Total	22 397 810	577

Source: Tiré des différents rapports annuels du CLD Rimouski-Neigette.

3.1.3. Mandat de concertation

Après une première année dédiée à la mise en place des structures du CLD, l'organisme s'est fixé, dès l'exercice suivant, cinq projets prioritaires parmi lesquels figurait l'harmonisation de ses interventions avec les partenaires. Par la suite, dans le but de mettre en œuvre les stratégies retenues dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), le CLD Rimouski-Neigette a accompli un travail colossal pour concerter les intervenants du milieu. Avec la permanence des tables sectorielles dont le CLD est le coordonnateur, les rapports de concertation entre tous les organismes du milieu se sont renforcés graduellement. Toujours en se basant sur l'existence de ces tables, le CLD a été l'initiateur de la mise en place de deux réseaux d'entreprises de la MRC de Rimouski-Neigette. Le premier est appelé « le groupe des 13 » et réunit les principales entreprises métallurgiques de la région, tandis que le second regroupe une dizaine d'entreprises travaillant dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des communications.

¹³ Cette étude commandée par l'ACLDQ a été réalisée en 2002 par trois centres de recherche, à savoir le *CRISES*, le *RECUS* et le *GRCR*.

Ce rôle de rassembleur est une source de fierté du conseil d'administration, de la direction et du personnel du CLD. Cependant, ils insistent tous sur le fait qu'il faut maintenir le cap et continuer de s'impliquer dans l'animation socio-économique du territoire.

3.2. Statut de l'économie sociale

Comme il a déjà été souligné dans le Chapitre 2, le dossier « économie sociale » était parmi les points de désaccord lors de l'implantation du CLD Rimouski-Neigette. Il y avait de la résistance de la part de certains groupes vis-à-vis de ce secteur. Cependant, le premier conseil d'administration a montré ses couleurs dès le départ en choisissant de garder la gestion du volet « économie sociale » au lieu de le mandater à un organisme du milieu qui en avait fait la demande.

D'après le directeur général du CLD Rimouski-Neigette, « il a fallu faire de l'éducation, en présentant ce que c'est que l'économie sociale et comment cela pourrait se traduire en terme de développement. Cela n'a pas été facile, ça a pris beaucoup de temps avant que ce soit accepté »¹⁴.

Aujourd'hui, c'est un peu plus clair malgré le renouvellement du conseil, selon la responsable de ce volet au sein du CLD ; « les esprits sont plus ouverts, les administrateurs l'apprécient parce que c'est un secteur qui est fondamental et qui emploie beaucoup de gens »¹⁵. Un autre élément, poursuit la responsable du volet « économie sociale », explique cette évolution dans la perception de l'économie sociale chez les administrateurs, à savoir que les dossiers présentés ne sont pas majoritairement dans le domaine de la santé, comme c'est le cas ailleurs. « Dans notre cas, c'est des projets d'entreprises dans différents secteurs allant de l'agroalimentaire au récréotouristique en passant par le culturel et ainsi de suite. Donc, pour les gens qui ont encore une vision très sociale de ce volet de l'économie, ils se rendent compte que ce n'est pas juste cela »¹⁶.

En plus de la difficulté de se faire accepter par certains groupes réticents, le secteur de l'économie sociale a rencontré une autre problématique qui dépasse le cadre local. Il s'agit de l'incompréhension entre les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires. Effectivement, d'après la définition retenue dans la Politique de soutien au développement local et régional du ministre Chevrette, certains critères sont établis pour qu'un organisme communautaire puisse se prévaloir du statut d'entreprise d'économie sociale. De ce fait, plusieurs organismes se voient exclus de l'enveloppe dédiée à l'économie sociale et gérée par le CLD. Ce qui n'a pas manqué de créer des difficultés entre certains organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale. Sur la table « économie sociale », plusieurs discussions ont eu lieu entre les deux niveaux et ont eu pour résultat de continuer à travailler ensemble avec le CLD pour trouver d'autres sources de financement. Pour cela, il a été décidé d'élaborer un portrait des acteurs communautaires de la MRC de Rimouski-Neigette pour démontrer de façon tangible leur participation à l'économie de la région.

En gros, beaucoup d'emphase a été mise sur ce secteur d'activité dès le début, ce qui dénote d'un intérêt certain pour l'économie sociale. À titre d'illustration, 63 projets d'économie sociale ont été reçus pour analyse depuis le début des opérations du CLD Rimouski-Neigette, dont 28 ont été

¹⁴ CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 5.

¹⁵ CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 2.

¹⁶ CLD Rimouski-Neigette, Entrevue 5.

acceptés. Ceci a nécessité une participation financière du CLD de l'ordre de 280 500 \$ pour des investissements totaux dépassant les 5 millions de dollars. Actuellement, le CLD cherche à trouver une solution au problème de manque de fonds, puisque la responsable de ce volet dispose de presque 90 000 \$ alors que les projets déjà déposés nécessitent quelques 200 000 \$. Ceci peut être interprété positivement dans le sens où cela montre le dynamisme du secteur qu'on peut faire ressortir à partir du nombre très élevé des demandes adressées au FÉS.

3.3. Perspectives d'avenir

Tous les acteurs du CLD Rimouski-Neigette sont unanimes sur un ensemble de problèmes particuliers à leur structure. Le premier et le plus important de ces problèmes est le peu de marge de manœuvre financière dont le CLD dispose. En effet, la MRC de Rimouski-Neigette est la plus peuplée des huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent et son CLD se retrouve à desservir une population de 52 000 habitants avec les mêmes outils que les autres. Le ministère des Régions, qui a la responsabilité de partager l'enveloppe budgétaire entre les différents CLD de la région, intègre dans son analyse l'indice de richesse et de chômage. D'après ces critères, la ville de Rimouski est considérée comme une ville riche et du même coup, le CLD Rimouski-Neigette apparaît comme ayant moins besoin de financement que les autres CLD de la région.

Le second problème, qui découle en partie du premier, est la surcharge de travail que connaît le personnel du CLD ; il y a un manque criant au niveau des ressources humaines. Ce qui se reflète négativement sur certains aspects comme le manque de visibilité du CLD et la faiblesse du suivi auprès des promoteurs. À ce niveau, il y a eu des insuffisances au niveau de la visibilité du CLD dans les milieux ruraux, surtout dans les villages les plus éloignés. Cependant, avec la mise en œuvre du pacte rural, on a pu renverser la situation.

Une autre difficulté rencontrée par le CLD réside dans le type de ses rapports avec la Ville de Rimouski. D'une part, la mise sur pied du CLD a mis fin aux opérations de la CODER et d'autre part le type de représentation par collègue électoral faisait craindre que le CLD serait une structure lourde. Toutefois, la volonté des membres du CA du CLD d'aller de l'avant dans un esprit coopératif a permis de faire évoluer les perceptions.

Face à ces problèmes, le CLD a entrepris des actions et compte en entreprendre d'autres pour pouvoir répondre au maximum des demandes qui lui sont adressées, offrir de meilleures conditions de travail pour ses employés et améliorer sa crédibilité et sa visibilité.

La première de ces actions concerne la recherche de fonds additionnels. En effet, après une première année d'opération soldée par un excédent de presque 185 000 \$ et qui s'est ajouté au budget de 1999, le CLD était capable de supporter un grand nombre de projets. Cependant, dès l'année 2000, le CA faisait état, à son assemblée générale, d'une problématique majeure en regard du financement de son organisation. Il fallait, après l'épuisement des surplus financiers mis en réserve en 1998, obtenir un financement additionnel pour maintenir au même niveau les budgets des années à venir. Des demandes ont été faites au Gouvernement du Québec dans le cadre de la stratégie de développement des régions ressources et le CLD a eu gain de cause en obtenant un financement additionnel de près de 118 000 \$. D'autres initiatives ont été menées dans ce sens auprès des municipalités de la MRC pour augmenter à leur tour leur contribution au CLD.

Une autre action mérite d'être soulignée. Il s'agit de l'embauche de trois agents ruraux d'ici peu dans le cadre de la politique nationale de la ruralité, ce qui ne manquera pas d'alléger la charge de travail des autres conseillers.

Concernant l'amélioration de la visibilité du CLD, un plan de communication est en train d'être élaboré. Avec ce plan, seront ciblés dans un premier temps les administrateurs et avant tout les élus, ainsi que les membres des tables sectorielles. Dans un second temps, se serait au tour des partenaires. Après cela, les promoteurs et la population en général.

Dans l'ensemble, tous les acteurs du CLD Rimouski-Neigette sont fiers de leur travail et sont confiants dans l'avenir de leur corporation. Que ce soit les administrateurs, la direction ou les employés, tous sont d'accord sur le fait qu'avec une structure souple, gérée localement, ouverte à tous les groupes dynamiques du milieu et avec peu de contraintes, l'avenir du développement local semble prometteur à condition d'améliorer certains aspects tel que le financement.

CONCLUSION

La première partie de ce rapport a présenté le contexte d'émergence du CLD Rimouski-Neigette. Le premier chapitre montre que les inégalités de développement existant entre les différentes municipalités s'accroissent en fonction de l'éloignement de la ville de Rimouski, principal centre dispensateur de services de la région. Les données socio-économiques démontrent effectivement l'influence de la Ville-centre sur le reste du territoire. Le deuxième chapitre a traité, quant à lui, de l'histoire de la promotion économique sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette depuis 1978. Il en ressort la volonté du milieu, bien avant la Politique de soutien au développement local et régional de 1997, d'avoir une corporation de développement dont le territoire serait celui de la MRC. Il a montré également les conditions difficiles d'implantation du CLD Rimouski-Neigette.

La seconde partie s'est consacrée à présenter le profil du CLD Rimouski-Neigette. Tour à tour, les éléments suivants ont été abordés : la dynamique des rapports à l'interne, les relations avec les organismes externes, le PALÉE et les activités et services qu'offre le CLD et les différents outils financiers disponibles.

La dernière partie a abordé des éléments de synthèse quant aux réalisations et à la place de l'économie sociale au sein du CLD et s'est questionnée sur l'avenir de ce dernier en tant qu'organisme de développement local.

Après des conditions d'implantation pour le moins difficiles, nous pouvons dire que le CLD Rimouski-Neigette a réussi à prendre la place qui lui revient en tant qu'organisme de développement local après cinq années d'existence. En fait, le CLD a pris véritablement son envol après une première année de structuration, surtout avec l'élaboration du PALÉE et la mise en place des tables sectorielles en janvier 2000.

La permanence de ces dernières a fortement aidé le CLD à jouer son rôle de concertation et à se faire connaître auprès de ses principaux partenaires. Les résultats de la corporation, que ce soit au niveau des services conseils, de l'aide financière ou de la concertation, sont de nature à prouver sa pertinence.

Toutefois, plusieurs aspects devraient être améliorés pour bonifier l'apport du CLD au développement de son territoire. D'ailleurs, les acteurs du CLD Rimouski-Neigette en sont parfaitement conscients. De ces aspects, citons les ressources financières, les ressources humaines et le plan de communication.

Bref, le CLD constitue donc un organisme pertinent pour le développement de toute collectivité locale et mérite ainsi d'être supporté.

ANNEXE 1

Principales infrastructures de transport de la ville de Rimouski

Type d'infrastructure	Caractéristiques	Principaux utilisateurs
Aéroport	<ul style="list-style-type: none"> - Situé à 3 kilomètres du centre-ville de Rimouski - Piste longue de 1 402 mètres et large de 45,7 mètres - Aérogare de 3 962 m² - Hangar 1 5 791 m² - Hangar 2 4 876 m² 	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison inter-rives - École de pilotage - Vol nolisé avion-hélicoptère - Propriétaires d'aéronefs
Port de mer	<ul style="list-style-type: none"> - Situé à 3 kilomètres du centre-ville de Rimouski - Amplitude de la marée : 4,8 mètres - Nombre de poste à quai : 8 - Longueur totale des postes d'accostage : 1 225 mètres - Profondeur maximale des postes d'accostage : 7,3 mètres - Chenal d'accès Longueur : 1 500 mètres Largeur : 60 mètres Profondeur : 5,5 mètres - Entreposage 243 m² intérieur 1 000 m³ intérieur 30 000 m³ extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Navires de pêche - Lien maritime avec la Côte-Nord - Déchargement d'essence et de diésel - Transbordement de sel et de sable en vrac - Entreposage
Traversier (Catamaran) Relie Rimouski et Forestville	<ul style="list-style-type: none"> - Traversier saisonnier - Capacité de 30 véhicules et 150 passagers - Durée de la traversée : 50 minutes 	

Source : Corporation de développement économique de Rimouski, 1997

ANNEXE 2

BILAN DES TRAVAUX DES 11 TABLES SECTORIELLES POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE MARS 2000 ET MARS 2001

A-1. La table agroalimentaire

A-1.1. *La mise en place sur notre territoire de la Coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre agricole (CUMA)*

Nous avons collaboré avec le MAPAQ pour que la coopérative Agri-services du littoral puisse étendre ses services dans la MRC de Rimouski-Neigette. Cette coopérative était implantée sur le territoire de la MRC de la Mitis depuis quelques années. Elle interviendra dès le printemps dans l'ouest de notre MRC, soit à Saint-Fabien et à Saint-Eugène-de-Ladrière. Les agriculteurs pourront se partager des ressources humaines pour les appuyer dans les travaux quotidiens.

A-1.2. *L'inventaire des terres agricoles non utilisées*

Des solutions ont été envisagées pour mettre de l'avant l'inventaire des terres agricoles non utilisées. La SADC de la Neigette avait les ressources humaines pour procéder à cet inventaire. Cependant, les partenaires et les membres de la table sectorielle ont décidé de ne pas procéder car après des évaluations sommaires, nous sommes venus à la conclusion que le nombre de terres disponibles à l'agriculture sur notre territoire était très limité. Les quelques lots aptes à l'agriculture et non exploités appartiennent à des particuliers non intéressés à les louer ou à les vendre, ou bien les lots sont parcellés ce qui limite l'implantation d'une nouvelle entreprise agricole sur ces petites surfaces. Les membres de la table sectorielle sont à analyser la possibilité de lancer une opération pour convertir des terres en friche à des fins agricoles. C'est un dossier à suivre.

A-1.3. *Le dossier du Marché public*

L'organisme qui gère Le Marché public de Rimouski, avec l'appui des « Saveurs du Bas-Saint-Laurent », a mené une étude pour évaluer la possibilité de relancer cette entreprise.

Les conclusions du rapport d'étude ne sont pas encourageantes en regard de la viabilité d'une telle entreprise sur notre territoire. D'une part, le besoin de ce type de véhicule commercial pour les producteurs maraîchers n'est pas démontré et la logistique pour tenir ouvert un tel marché n'est pas simple et exige des frais assez importants. D'autre part, le bassin de population et leurs habitudes de consommation ne rencontrent pas les critères pour assurer la rentabilité d'un marché public, du moins dans la formule expérimentée durant les cinq dernières années.

Les membres de la table sectorielle sont à la recherche d'une nouvelle manière de faire pour que notre population découvre plus facilement les produits de nos producteurs maraîchers. Une piste de travail

est sur la table présentement et elle sera analysée très attentivement au cours des prochaines semaines par les membres de la table sectorielle.

A-1.4. Le plan de relance de la production de bouvillons au Bas-Saint-Laurent

Les membres de la table sectorielle agroalimentaire et le conseil d'administration du CLD ont appuyé les démarches effectuées par le Syndicat des producteurs de bouvillons du Bas-Saint-Laurent pour trouver les sommes d'argent nécessaires pour relancer cette production dans la région.

A-1.5. La production de champignons

Actuellement, un plan d'affaires est en préparation pour lancer des unités de production de champignons sur le territoire du Bas-Saint-Laurent à partir d'une nouvelle technique. Un consensus s'est fait auprès des partenaires associés dans ce dossier (MAPAQ, UPA, SADC, MENV) pour réaliser une expérience pilote sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en collaboration avec le département de biologie de l'UQAR.

A-2. La table commerce et services

A-2.1. L'étude sur les habitudes d'achat de la population de la MRC

Le principal dossier auquel nous avons été associés dans le cadre des travaux de suivi des actions de la table sectorielle « Commerce et services » est la mise sur pied de l'importante étude sur les habitudes d'achats et de consommation des 22 000 ménages de la MRC de Rimouski-Neigette.

Nous avons collaboré très étroitement pour associer formellement les partenaires dans cette démarche, trouver le financement nécessaire pour défrayer l'étude, procéder aux appels d'offres, sélectionner une firme de consultants, assurer le secrétariat du comité de gestion, apporter un support logistique dans la mise en marche de l'étude et diffuser l'information dans le milieu.

Les résultats de l'étude viennent tout juste d'être dévoilés et démontrent que le secteur « commerce et services » n'est pas si mal en point. Mais les commerçants et les partenaires devront travailler très fort pour maintenir les acquis dont les 4 700 emplois du secteur et pour pouvoir créer de nouveaux emplois. Un plan d'action sera préparé en regard des objectifs retenus par les membres de la table sectorielle, suite au dépôt du rapport d'enquête.

A-2.2. Le maintien des commerces en milieu rural

Les membres de la table sectorielle « Commerce et services » ont retenu comme priorité le maintien et le développement des services de commodités dans nos municipalités rurales. Nous avons également collaboré techniquement et financièrement pour maintenir en opération la station service située à Trinité-des-Monts. Elle dessert les automobilistes de cette municipalité et celle d'Esprit-Saint pour l'essence et pour la mécanique automobile. Les gens de ces deux municipalités ont décidé de mettre sur pied une coopérative de consommateurs pour relancer cette entreprise. Cette nouvelle

formule ouvre la voie à d'autres municipalités rurales qui ont de la difficulté à maintenir certains services ou bien à relancer la dispense des services qui ont été abandonnés.

A-3. La table économie sociale

A-3.1. Comité de revitalisation du milieu rural

Notre conseillère en développement de l'économie sociale, madame Michelle Fournier, et notre agente de recherche, qui coordonne l'exercice du suivi du PALÉE, madame Andrée Urvoy, ont travaillé très étroitement avec les responsables de la Coalition Urgence Rurale et le Carrefour Jeunesse Emploi. Elles ont arrêté une stratégie qui vise à soutenir la Coalition Urgence rurale pour la poursuite de son projet d'animation « Portrait de village » et à dynamiser les municipalités rurales de notre territoire en mettant à leur disposition des agents de développement socio-économiques. Nous avons été en attente de la nouvelle politique sur la ruralité du Québec pour soutenir techniquement et financièrement ces interventions. Cependant, nous avons œuvré sur le territoire de la municipalité de Saint-Marcellin avec la Corporation locale de développement. Une étude a permis d'identifier des pistes de travail intéressantes pour le développement de divers projets d'entreprises. Nous amorcerons prochainement la deuxième phase de ce projet avec la collaboration du CLE Rimouski-Neigette et en appui avec les futurs outils de la stratégie sur la ruralité.

A-3.2. Le portrait des groupes communautaires

D'autre part, dans le but de mieux intervenir auprès de l'ensemble de la collectivité et d'obtenir des données à jour sur les organismes communautaires du milieu, nous avons travaillé à chercher les sommes d'argent nécessaires pour réaliser le portrait des groupes communautaires de la MRC de Rimouski-Neigette. Ce portrait permettra de bien connaître le rôle de chacun des organismes et de cerner leur problématique. Ayant une meilleure connaissance de ces organisations, nous pourrions ajuster notre offre de services, éviter de mettre en place d'autres structures et accompagner leurs gestionnaires dans la recherche de solution pour les consolider. Nous devrions normalement entreprendre cet exercice au cours des prochaines semaines.

A-4. La table éducation

A-4.1. Interface entre les institutions d'enseignement et le milieu des affaires

Le principal dossier auquel nous avons été associés c'est la mise sur pied d'une expérience pilote, avec la collaboration du Centre local d'emploi Rimouski-Neigette (CLE), le Centre de formation Rimouski-Neigette et le Cégep de Rimouski, pour valider l'idée de créer une interface entre le monde des entreprises et le monde de l'éducation. Nous avons travaillé à monter un dossier pour obtenir le financement nécessaire auprès du CLE Rimouski-Neigette pour l'embauche d'une ressource professionnelle qui a reçu comme mandat de rencontrer les entrepreneurs pour connaître les besoins de formation de leur main-d'œuvre, de les informer sur l'offre de services du Centre de formation Rimouski-Neigette, du Cégep de Rimouski et du CLE de Rimouski-Neigette. L'expérience est en

cours et des orientations, en tenant compte des résultats de cette expérience, seront arrêtées par les membres de la table sectorielle « Éducation » au cours des prochaines semaines.

A-5. La table forêt

A-5.1. Baisse des volumes d'approvisionnement en forêt publique

Les membres de la table « Forêt » ont interpellé les membres du Conseil d'administration du CLD pour prendre position dans le débat entourant la diminution des volumes d'approvisionnement en forêt publique. Le Conseil d'administration du CLD s'est prononcé en faveur de l'imposition de mesures, de la part du Gouvernement du Québec, pour assurer la pérennité de la forêt allant jusqu'à soutenir la diminution des volumes d'approvisionnement. En contrepartie, il a été demandé au Gouvernement du Québec, de trouver des solutions pour combler les pertes d'emploi anticipées. Une des solutions proposées, c'est l'augmentation des investissements pour des travaux d'aménagement en forêt privée et l'instauration de mesure pour soutenir la deuxième et la troisième transformation de la ressource forestière.

A-6. La table industrie et technologie

A-6.1. Entreprises de transformation du métal

Nous avons porté une attention toute particulière à deux dossiers. Le premier est la mise sur pied d'une enquête auprès de quinze entreprises qui œuvrent dans le secteur de la transformation du métal sur notre territoire. Les résultats de cette enquête nous permettront d'établir une stratégie pour renforcer les entreprises de ce secteur, les outiller pour aller chercher plus de travaux de sous-traitance et de mettre en commun des services et des activités de formation. Les premiers résultats de l'enquête semblent démontrer que les entrepreneurs sont prêts à s'inscrire dans une telle démarche. Ce sera un dossier à suivre au cours de l'exercice 2001.

A-6.2. Les outils pour la prospection d'investisseurs étrangers

Le deuxième dossier que nous avons suivi de près, porte sur les travaux de planification et de conception du site Internet de la MRC de Rimouski-Neigette et de la Société de promotion économique de Rimouski qui servira à faire de la prospection d'investisseurs étrangers. Cet outil sera d'une très grande qualité et renfermera une banque d'information impressionnante et stratégique pour mieux positionner notre territoire et influencer les investisseurs à venir s'établir chez-nous. Ce site Internet sera lancé avant le début de l'été 2001.

A-7. La table maritime

A-7.1. Mesures fiscales dans le secteur maritime

Pour ce secteur, nous avons apporté notre appui à plusieurs dossiers dont celui travaillé conjointement avec la Chambre de Commerce de Rimouski, la Société de promotion économique de Rimouski et le CRCD du Bas-Saint-Laurent, concernant l'instauration de mesures fiscales dans le secteur des technologies et des biotechnologies marines. L'instauration de ces mesures accorderait à notre région un avantage distinctif pour intéresser des entrepreneurs à venir s'établir sur notre territoire plutôt qu'ailleurs.

A-7.2. Le Carrefour maritime 2001

D'un autre côté, nous avons collaboré étroitement à la mise sur pied d'un nouvel événement qui sera présenté à la mi-mai à Rimouski, soit le Carrefour maritime 2001. L'idée de créer cet événement annuel est venue du besoin de valoriser, auprès des entrepreneurs et de la population en général, tout le potentiel de développement du secteur maritime dans l'Est du Québec et surtout d'intéresser les jeunes de la région et de l'extérieur à poursuivre leur formation dans ce domaine et à faire carrière chez- nous.

Il faut souligner ici la collaboration des partenaires dont la Technopôle maritime du Québec qui assume le leadership de ce dossier, Développement économique Canada, le CLE Rimouski-Neigette, l'ISMER, l'IMQ qui ont cru, dès le départ, à cette initiative.

A-8. La table mines et tourbe

A-8.1. L'entente spécifique

Le dossier de la reconduction de l'entente spécifique pour le Fonds minier du Bas Saint-Laurent a interpellé notre CLD. Effectivement, nous avons appuyé les démarches du Fonds minier du Bas-Saint-Laurent et associé les autres conseils d'administration des CLD de la région pour faire des représentations auprès du CRCD et du ministère des Régions du Québec pour qu'ils envisagent de reconduire, pour les trois prochaines années, une entente spécifique de développement. Au début de l'automne 2000, le Ministère des Régions du Québec, le CRCD du Bas-Saint-Laurent, le ministère des Ressources naturelles du Québec et le Fonds minier du Bas Saint-Laurent confirmaient la reconduction de l'entente qui prévoit des investissements de 300 000 \$ par année.

A-9. La table NTIC

A-9.1. Promotion des technologies de l'information et des communications

Nous sommes associés avec le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC), la SADC de la Neigette et des partenaires privés pour structurer une campagne de promotion (affiches, signets,

communiqués de presse) pour intéresser les gens à faire usage des technologies de l'information et des communications. Cette action était en lien avec le nouveau programme « Branchez les familles » que le Gouvernement du Québec a mis de l'avant au printemps 2000. Soulignons que l'enquête sur les habitudes de consommation de notre population réalisée par « Sondacom » à l'automne 2000, révèle que 39.5 % des familles de la MRC sont branchées au réseau Internet. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'année précédente (près de 25 % en 1999).

A-9.2. Formation sur le commerce électronique

Également, nous avons été partenaire avec le MIC, l'Institut de formation en commerce électronique et des commanditaires privés pour organiser une session de formation en commerce électronique à l'intention des gens d'affaires et des responsables d'organismes. Cinq sessions de formation se sont tenues depuis l'automne dernier et qui ont intéressé une centaine de participants. Cette opération fut une grande réussite. D'ailleurs, elle se poursuivra au cours des prochains mois.

A-9.3. Centre de recherche en informatique du Bas-Saint-Laurent

Un autre dossier sur lequel nous avons consacré beaucoup d'énergie, c'est le dossier d'implantation d'un centre de recherche en informatique pour la région du Bas-Saint-Laurent. Notre conseillère en développement pour la nouvelle économie, madame Fatoumata Diaby, est responsable de ce dossier. Ce centre pourrait s'implanter dans la région avec une collaboration du Centre de Recherche en Informatique de Montréal (Le CRIM). Actuellement, le CRIM cherche à s'implanter dans certaines régions du Québec dans le but d'offrir ses services aux entrepreneurs du secteur tels que les tests de logiciels, la veille technologique et le support dans la recherche et développement de nouveaux produits. Considérant l'importance que nous avons accordée dans le PALÉE, en regard du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, nous croyons que l'implantation de ce centre de recherche serait un outil essentiel pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

A-10. La table tourisme, culture et loisirs

A-10.1. Le Comité du Bassin Versant de la rivière Rimouski

En regard de ce secteur, nous avons collaboré très étroitement avec les partenaires impliqués dans la mise sur pied du Comité du Bassin Versant de la rivière Rimouski. Soulignons que ce comité aura comme mandat de dégager des consensus sur les orientations de protection et de mise en valeur du milieu hydrique du Bassin Versant de la rivière Rimouski. Le conseil d'administration provisoire est en place depuis juin 2000.

A-10.2. Les services de Parc Bas-Saint-Laurent

Nous avons établi une entente de services avec la Corporation Parc Bas-Saint-Laurent, organisme régional voué au développement de l'écotourisme sur le territoire. Cet organisme vient en appui aux

gestionnaires d'attraits touristiques dans le développement de leur produit et auprès des organismes du milieu dans les dossiers d'infrastructures régionales comme la Route Verte et le Sentier national pour la randonnée pédestre.

Grâce à l'entente, depuis septembre dernier, nous disposons à nos bureaux d'un conseiller en développement de Parc Bas-Saint-Laurent, à raison de trois jours par semaine. Monsieur Claude Ouellet assure cette responsabilité et travaille actuellement avec six organismes du milieu.

A-11. La table transport

A-11.1. L'autoroute 20

Nous avons accordé notre appui au dossier du prolongement de l'autoroute « 20 », entre Cacouna et Bic, et joint la Coalition régionale pour la défense de ce dossier auprès du Gouvernement du Québec. Nous avons participé aux rencontres de la Coalition. (Source: Rapport annuel du CLD Rimouski-Neigette 2000.)

ANNEXE 3

A-3. Les sept stratégies maîtresses

A-3.1. *Vers une vision commune pour développer économiquement et socialement le territoire de notre MRC*

- Rallier les acteurs politiques, économiques et sociaux afin qu'ils partagent et soutiennent la même vision pour le développement de notre territoire.

A-3.2. *Créer une dynamique auprès de la population en démontrant le savoir-faire et le savoir être de notre collectivité*

- Mettre sur pied une véritable stratégie de relations publiques visant à sensibiliser la population ;
- Amener les leaders politiques et sociaux à éviter, dans la mesure du possible, toute confrontation sur la place publique dans le but de dégager auprès de la population un climat de confiance, de concertation et d'avancement ;
- Établir une nouvelle notoriété pour la MRC de Rimouski-Neigette ayant comme axe « un lieu d'accueil privilégié au Québec » ;
- Faire de la MRC de Rimouski-Neigette un haut lieu de diffusion de la culture régionale.

A-3.3. *Se doter d'outils et consolider ceux existant pour favoriser le développement économique et social de notre territoire*

- Réaliser et/ou compléter tous les travaux préliminaires à la réalisation concrète de l'autoroute 20 ;
- Trouver une nouvelle vocation au Port de Rimouski-Est et entreprendre les travaux de réfection nécessaires en ce sens ;
- Évaluer les opportunités de développement pour notre territoire concernant le concept de « Chemin de fer sans châssis ferroviaire » dans le transport des marchandises ;
- Effectuer les travaux de réfection nécessaires au maintien de l'aéroport de Rimouski-Est ;
- Accompagner la ville de Rimouski et la municipalité de Rimouski-Est dans la recherche de solution d'entente pour procéder rapidement à l'agrandissement du parc industriel de Rimouski ;
- Soutenir la mise en place du Carrefour de la Nouvelle Économie de Rimouski ;
- Soutenir la mise sur pied d'un Centre de recherche appliquée en technologie maritime au sein de l'Institut Maritime du Québec ;
- Soutenir la création d'un Centre de recherche en biotechnologie marine ;
- Supporter le projet de construction d'un bateau de recherche en océanographie dans le but de desservir le consortium UQAR, UQAM, McGill et Laval ;
- Mettre sur pied, à Pointe-au-Père, un incubateur d'entreprises dans le domaine maritime ;

- Doter la ville de Rimouski d'un attrait touristique majeur (produit d'appel fort) ;
- Soutenir la consolidation de nos institutions d'enseignement (la Commission scolaire Des Phares, le CEGEP de Rimouski, l'Université du Québec à Rimouski) et leurs différentes constituantes, en trouvant principalement des solutions pour contrer la baisse de la clientèle étudiante ;
- Soutenir la consolidation du Centre Hospitalier Régional de Rimouski en lui assurant un meilleur financement public ;
- Appuyer la construction de la nouvelle salle de spectacles de Rimouski ;
- S'assurer de l'accès gratuit aux liens informatiques à haute vitesse (autoroute de l'information) pour nos institutions d'enseignement ;
- Appuyer la mise en place d'un Centre de tri pour les matières recyclables ;
- Encourager la mise en place de mesures favorisant le transfert des entreprises agricoles afin d'éviter leur démantèlement ;
- Supporter la mise en place et les actions du Comité du bassin versant de la rivière Rimouski.

A-3.4. Consolider les emplois actuellement offerts sur notre territoire

- Consolider le nombre d'emplois et d'entreprises dans le domaine du commerce de détail et des services ;
- Soutenir financièrement les organismes communautaires et culturels dispensateurs de services à la collectivité afin d'assurer le maintien des emplois ;
- Améliorer le financement pour les travaux d'aménagement forestier dans le but de maintenir les emplois dans les municipalités rurales ;
- Consolider nos entreprises déjà en place dans le secteur manufacturier (exportation, recherche scientifique et développement expérimental, réseautage, ...) ;
- Consolider, développer et diversifier les productions agricoles dominantes actuelles : laitière, ovine, bovine, porcine et acéricole.

A-3.5. Créer huit cent cinquante (850) emplois sur notre territoire d'ici 2003

- Consolider et développer les éléments structurants du secteur maritime tout en favorisant l'essaimage d'entreprises (*spin-off*) découlant de la recherche maritime. L'objectif est de créer cinquante (50) emplois ;
- Augmenter le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier. L'objectif est de créer trois cent cinquante (350) emplois, en ciblant principalement la main-d'œuvre non spécialisée ;
- Développer un pôle majeur dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). L'objectif est de créer deux cents (200) emplois ;
- Encourager les entreprises en place et de nouveaux entrepreneurs à faire des deuxième et troisième transformations des produits agricoles et de la ressource forestière. L'objectif est de créer soixante-dix (70) emplois ;

- Encourager les entreprises en économie sociale actuelles et potentielles, dans le but de développer de nouveaux services ainsi que la fabrication de biens pour la collectivité. L'objectif est de créer quatre-vingt-dix (90) emplois ;
- Consolider et développer les produits et les services du secteur touristique. L'objectif est de créer quarante (40) emplois ;
- Consolider et soutenir le développement des entreprises du secteur culturel. L'objectif est de développer quarante (40) emplois ;
- Promouvoir la tenue de championnats sportifs et de loisirs. L'objectif est de créer cinq (5) emplois ;
- Accroître la prospection minière sur le territoire du Bas-St-Laurent, en particulier pour la MRC de Rimouski-Neigette. L'objectif est de créer cinq (5) emplois.

A-3.6. Maintenir et augmenter les populations des municipalités rurales en diversifiant leur économie et en disponibilisant sur chaque territoire une offre de services adéquats pour leurs citoyens

- Appliquer et soutenir les nouvelles politiques sur la ruralité que le Gouvernement du Québec et le Bureau de la restructuration rurale du Canada mettront en place d'ici peu ;
- Amener les municipalités à établir leur base économique non seulement sur les ressources primaires, mais également sur les entreprises de deuxième et troisième transformations des ressources agricoles et forestières de même que sur l'implantation d'entreprises dans les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) ;
- Trouver, par le biais du canal des entreprises en économie sociale, de nouvelles façons de faire pour dispenser les services de base et vendre des produits de consommation à la population habitant en milieu rural ;
- Soutenir et développer le réseau des centres d'accès communautaires afin de permettre à la population d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) ;
- Supporter l'Association des Marchands de Rimouski dans le but d'élargir son rayon d'activités à l'ensemble du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- Établir un plan d'action faisant suite à l'étude des dossiers du potentiel en matière de développement du tourisme rural et du tourisme hivernal ;
- Encourager le développement des activités culturelles dans les municipalités rurales ;
- Établir des consensus entre les municipalités afin de partager les coûts dans l'utilisation des équipements sportifs, le tout dans le but de contrer la baisse de la pratique de l'activité physique chez les jeunes principalement.

A-3.7. Créer une meilleure synergie entre les institutions d'enseignement, le milieu des affaires et le milieu social

- Contribuer au développement régional par le maintien et le développement de programmes de formation qui dépassent l'adéquation « formation —emplois locaux » ;

- Faire les pressions nécessaires auprès des instances décisionnelles dans le but de modifier les critères d'obtention et de conservation des programmes d'études ;
- Promouvoir l'accueil de stagiaires au sein de nos entreprises ;
- Mettre en place et/ou maintenir les conditions facilitantes permettant le démarrage de nouvelles entreprises par les diplômés de nos institutions (mentorat, parrainage, incubation, financement, mesures fiscales, toute autre aide technique comme pour le plan d'affaires par exemple) ;
- Relancer le « Carrefour des services aux entreprises et aux organismes » en associant la Commission scolaire Des Phares, le CEGEP de Rimouski, l'UQAR, le CLE et le CLD avec pour objectifs un meilleur financement, une meilleure articulation de ses actions et sa promotion, ou tout simplement développer un outil alternatif poursuivant les mêmes objectifs ;
- Effectuer une étude sur l'analyse des besoins en formation et en recherche sur notre territoire.
(Source : Plan d'Action Local pour l'Économie et l'Emploi.)

ANNEXE 4

A-4. Secteurs d'activités priorisés

A-4.1. Secteur primaire : Entreprises d'exploitation

Nous entendons favoriser le développement d'entreprises rencontrant principalement la description ci-dessous :

- L'entrepreneur a un profil en accord avec son entreprise ;
- Une entreprise démontrant un potentiel de développement et des possibilités de rentabilité ;
- Une entreprise d'exploitation ayant un caractère innovateur et de complémentarité économique régionale ;
- Une entreprise devant principalement fournir un produit brut aux entreprises manufacturières ou un produit fini aux grossistes ou commerçants.

En fait, chaque cas éligible pour du financement à l'intérieur de ce secteur d'activité constitue un cas particulier demandant une étude technique et financière précise.

A-4.2. Secteur secondaire : Entreprises manufacturières

Nous pensons aux entreprises de fabrication et de transformation de divers produits rencontrant la définition et la classification du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et/ou code CTI des industries.

- L'entrepreneur a un profil en accord avec son entreprise ;
- Une entreprise démontrant un potentiel de développement et des possibilités de rentabilité;
- Une entreprise d'exploitation ayant un caractère innovateur et de complémentarité économique régionale ;
- Une entreprise devant principalement fournir un produit brut aux entreprises manufacturières ou un produit fini aux grossistes ou commerçants.

A-4.3. Secteur tertiaire: Entreprises innovatrices, complémentaires, motrices répondant à des besoins particuliers

Nous entendons des entreprises qui se distinguent de la notion traditionnelle d'entreprises de services. Ces entreprises devront répondre entre autres à la définition ci-dessous :

- Une entreprise n'existant pas dans le milieu et/ou complémentaire aux entreprises du milieu, le milieu étant le territoire du marché cible de l'entreprise ;
- Une entreprise favorisant l'utilisation d'une nouvelle technologie et offrant de nouveaux services ;

- Une entreprise offrant prioritairement des services spécialisés et dont de nouveaux besoins sont identifiés (marché non-saturé) ;
- Une entreprise offrant surtout des services aux entreprises et/ou institutions publiques et parapubliques du milieu ;
- Une entreprise ayant des effets d'entraînement sur le milieu en favorisant la consolidation et la diversification de la structure économique régionale ;

Sont exclues, sauf pour des cas exceptionnels liés à la ruralité du milieu :

- Salon de coiffure, d'esthétique, massage et de bronzage ;
- Dépanneurs, restaurants, bars ;
- Garages avec essence, clubs vidéo, arcades ;
- Bars laitiers, cantines ;
- Services professionnels (tenue de livres, secrétariat). (Source: Politique d'investissement du CLD Rimouski-Neigette, avril 2000)

BIBLIOGRAPHIE

- LÉVESQUE, Benoît (2002), Analyse de la gestion des fonds et des portefeuilles des Centres locaux de développement du Québec.
- OUELLET, Claude, (2002), Plan de développement des municipalités et territoires ruraux, (2002-2003). CLD Rimouski-Neigette.
- CLD Rimouski-Neigette, Rapports annuels 1999, 2000 et 2001.
- CLD Rimouski-Neigette, Politique d'investissement, avril 2000.
- CLD Rimouski-Neigette, Règlements généraux, 1998.
- CLD Rimouski-Neigette, Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. 2000.
- CLD Rimouski-Neigette, Entrevues 1 à 8.
- CORPORATION de développement économique régional. Règlements généraux. Juin 1995.
- GOUVERNEMENT du Québec (1997), Secrétariat au développement des régions. Politique de soutien au développement local et régional, Québec.
- LAPOINTE, BÉLANGER et LÉVESQUE (1993), Grille de collecte des données pour une monographie d'usine.